

RAPPORT DU SOMMET 2001-2003
LE DÉVELOPPEMENT DES AMÉRIQUES
Progrès et Défis

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS
1889 "F" Street N.W.,
Washington, DC 20006 U.S.A
Téléphone 202.458.3127

Internet www.summitoftheamericas.org
Courriel summit-info@oas.org

Tous droits réservés.

Secrétaire général
CÉSAR GAVIRIA

Secrétaire général adjoint
LUIGI R. EINAUDI

Secrétariat au processus des Sommets des Amériques
Secrétaire exécutive
IRENE KLINGER

Droits et autorisations

La matière de cet ouvrage est protégée par les droits d'auteur. La reproduction ou la transmission non autorisée de cet ouvrage, en tout ou en partie, peut contrevenir aux lois applicables. Le Secrétariat au processus des Sommets des Amériques encourage la diffusion de ses travaux et accorde normalement sans délai l'autorisation nécessaire.

Pour obtenir l'autorisation de photocopier ou de réimprimer cet ouvrage en tout ou en partie, prière d'adresser une demande accompagnée de renseignements complets à l'adresse suivante :

SECRÉTARIAT AU PROCESSUS
DES SOMMETS DES AMÉRIQUES

1889 "F" Street N.W.,
Washington, DC 20006 U.S.A

Internet www.summitoftheamericas.org
Téléphone 202.458.3127
Fax 202.458.3665

OAS Cataloging-in-Publication Data

Summit of the Americas Secretariat
Rapport du Sommet 2001-2003 : le développement
des Amériques, progrès et défis / [préparé par le
Secrétariat des Sommets des Amériques].

p. : cm.

ISBN 0-8270-4621-9

1. Summit of the Americas.
 2. America--Economic conditions.
 3. America--Social conditions.
 4. America--Economic integration.
 5. Democracy.
 6. Human rights.
- I. Title.

HC94.S86 I6 2003 (F)

Table des matières

I.	1. ÉNONCÉS DE PRÉSENTATION	
1	Contribution de l'Organisation des États Américains	1
2	Contribution des États-Unis en tant qu'hôte du Premier Sommet des Amériques	2
3	Contribution du Chili en tant qu'hôte du Deuxième Sommet des Amériques	4
4	Contribution du Canada en tant qu'hôte du Troisième Sommet des Amériques	6
5	Contribution du Mexique en tant qu'hôte du Sommet extraordinaire des Amériques	8
6	Contribution de l'Argentine en tant qu'hôte du Quatrième Sommet des Amériques	9
II.	INTRODUCTION ET SOMMAIRE EXÉCUTIF	10
III.	PROGRÈS ET DÉFIS	18
1	Pour un meilleur fonctionnement de la démocratie	19
2	Droits de la personne et libertés fondamentales	31
3	Justice, primauté du droit et sécurité de la personne	40
4	Sécurité hémisphérique	49
5	Société civile	56
6	Commerce, investissement et stabilité financière	62
7	Infrastructure et cadre réglementaire	67
8	Gestion des catastrophes	75
9	Fondation environnementale pour un développement durable	79
10	Gestion de l'agriculture et développement rural	85
11	Travail et emploi	89
12	Croissance avec équité	94
13	Éducation	100
14	Santé	110
15	Égalité des sexes	115
16	Peuples autochtones	120
17	Diversité culturelle	125
18	Enfants et jeunes	129
19	Connectivité	132
20	Suivi du Plan d'action	135
IV.	NOUVELLES TENDANCES	143



I. Énoncés de présentation

Contribution de l'Organisation des États Américains

Il y a dix ans, les chefs d'État et de gouvernement de l'hémisphère occidental ont lancé une initiative multilatérale novatrice et ambitieuse visant à créer une plate-forme d'action collective. Ils ont fondé cette initiative sur des valeurs communes et un profond engagement à l'égard de la coopération afin de réaliser nos objectifs de paix et de prospérité pour tous les peuples des Amériques. Depuis ce temps, les présidents et les premiers ministres se sont réunis trois fois pour réaffirmer leur engagement commun et élaborer une stratégie hémisphérique exhaustive pour atteindre leurs objectifs partagés. Les réunions tenues à Miami, Santiago et Québec ont été des événements uniques dans l'histoire du monde: 34 gouvernements démocratiquement élus y ont travaillé côte à côte pour améliorer la vie de leurs 800 millions de citoyens.

Dans leurs efforts, les dirigeants profitent de l'appui de leurs ministères, des pouvoirs législatifs, des pouvoirs judiciaires, de la société civile et des milieux d'affaires. La portée de la stratégie ou du programme pour les Amériques, conformément aux Plans d'action des Sommets, est vaste – allant de la démocratie à la protection de l'environnement. Elle nécessite donc la participation de tous les secteurs de nos sociétés. Notre famille d'institutions interaméricaines, dirigée par l'Organisation des États Américains (OEA), constitue une ressource exceptionnelle pour tirer parti de ces efforts. Des organismes spécialisés comme l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) peuvent compter sur la collaboration de banques de développement telles que la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), la Banque de développement des Caraïbes (BDC) et la Corporation andine de développement (CAF) pour engager des spécialistes et obtenir des fonds qui permettent de servir nos pays.

À mi-chemin entre le Troisième et le Quatrième Sommet des Amériques, l'initiative lancée en 1994 est mise à l'épreuve. Ayant reconnu le caractère urgent des difficultés que connaît la région, les dirigeants mobilisent leurs énergies collectives dans le cadre du Sommet en lançant un appel en faveur de la tenue du Sommet extraordinaire des Amériques, les 12 et 13 janvier 2004. L'Organisation des États Américains soutient entièrement cet appel à l'action par l'intermédiaire du travail accompli par notre Secrétariat au processus des Sommets des Amériques, nos organismes politiques et chacune de nos unités techniques. Le présent rapport résume où nous en sommes par rapport à l'atteinte de nos objectifs liés au Sommet.

Nous progressons dans nos efforts conjoints et avons des résultats impressionnants à partager. Nous devons par ailleurs surmonter des obstacles de taille pour atteindre nos objectifs ambitieux. J'incite tous les lecteurs du présent rapport, préparé par le Secrétariat au processus des Sommets des Amériques, à se joindre à nous dans l'atteinte de ces objectifs, afin que nos rêves deviennent réalité dans les Amériques.

CÉSAR GAVIRIA

Secrétaire général, Organisation des États Américains (OEA)



Organisation des États Américains

Contribution des États-Unis en tant qu'hôte du Premier Sommet des Amériques

« Nous avons devant nous une grande perspective : un continent entièrement démocratique, uni par la bonne volonté et le libre-échange ». Le président Bush a fait cette déclaration en avril 2001 lors du Troisième Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Québec, au Canada. Elle résume bien l'essence du Sommet des Amériques. À Québec, comme ils l'avaient fait auparavant à Santiago et à Miami, les dirigeants ont fixé des objectifs communs fondés sur une vision partagée. Cependant, ils ne se sont pas consacrés à cette seule tâche. Le processus des Sommets des Amériques a pris racine et porté ses fruits grâce à une plus grande coopération entre nos pays.

Au moment où nous nous préparons en vue du Sommet extraordinaire des Amériques, qui aura lieu à Monterrey, au Mexique, le présent rapport met en évidence les progrès que nous avons réalisés. Un fait se démarque : le 11 septembre 2001, le secrétaire d'État américain Colin Powell s'est joint à ses collègues de l'hémisphère à Lima, au Pérou, pour approuver la Charte démocratique interaméricaine, qui faisait de la défense du gouvernement démocratique une



**Premier Sommet des
Amériques
Miami, États Unis
Décembre 1994**



responsabilité partagée sur le continent. Comme elle est associée à jamais aux attaques qui ont lancé une guerre planétaire contre le terrorisme, cette charte historique prend d'autant plus d'importance.

Il reste encore beaucoup de travail à faire. Trop de gens dans notre hémisphère ne peuvent toujours pas jouir d'une meilleure qualité de vie. Par le biais d'étapes pratiques, réalisables et mesurables, nous devons créer des possibilités pour tous. C'est pourquoi nous continuons à aller de l'avant pour finaliser l'Accord de la Zone de libre-échange des Amériques, un objectif que les dirigeants s'étaient d'abord fixé à Miami et qui a été réaffirmé à Santiago et à Québec.

Il y a neuf ans, les États-Unis ont été les hôtes, pour la première fois, d'une réunion des 34 dirigeants élus démocratiquement des Amériques, ce qui marquait une ère nouvelle dans les pays de l'hémisphère et dans les relations entre ceux-ci. Aujourd'hui, la vision du Sommet des Amériques englobe les chefs d'État et de Gouvernement, les ministres, les experts, les institutions régionales, le secteur privé et les organisations de la société civile. Nous travaillons tous ensemble dans le cadre du processus des Sommets pour atteindre un objectif commun : un hémisphère, comme l'ont indiqué les dirigeants à Québec, « qui est démocratique et prospère, plus juste et plus généreux, un hémisphère où personne n'est laissé pour compte ».

L'AMBASSADEUR JOHN F. MAISTO

*Représentant permanent à l'Organisation des États Américains
Coordonnateur national des Sommets*

**Photo officielle des
chefs d'état et de gou-
vernement des
Amériques au Premier
Sommet des
Amériques, Miami,
États Unis, 1994**



Contribution du Chili en tant qu'hôte du Deuxième Sommet des Amériques



**Sommet des Amériques
Santiago, Chili
Avril 1998**

La préparation intensive qui a précédé les négociations et les consultations avant la tenue du Deuxième Sommet des Amériques (Santiago, Chili, 18 et 19 avril 1998) s'est fait avec la collaboration générale des gouvernements des Amériques. Le Deuxième Sommet des Amériques a été caractérisé par sa transparence, la confiance et le consensus et a été le reflet d'un moment de coopération régionale intensive qui a démontré la capacité des Amériques de définir des problèmes et des intérêts communs selon la coordination des efforts régionaux et sous-régionaux et la capacité de nos pays de s'entendre sur l'ordre des priorités et de trouver leurs propres solutions.

Le Chili, comme hôte et président du Deuxième Sommet, devait relever le défi de la coordination des visions de 34 pays. Cette rencontre des pays de l'hémisphère a permis à notre pays d'exprimer son engagement envers la démocratie et l'égalité, valeurs inscrites dans la Déclaration et dans le Plan d'action de Santiago.

Pour tenir compte de ces valeurs, on a convenu de désigner l'éducation comme thème principal du Sommet, car on savait fort bien qu'il était au cœur même des divers volets du développement et la clé du progrès. En effet, les participants au Sommet de Santiago ont convenu d'établir l'éducation comme un facteur décisif dans le renforcement de la démocratie et comme fondement au développement individuel et collectif dans le monde dans lequel nous vivons.

De plus, nous avons mis l'accent, au cours du Sommet, sur le lien important entre la confiance des citoyens, l'administration et la justice, tout en soulignant comme priorité fondamentale de l'hémisphère l'amélioration et la réforme de nos systèmes judiciaires afin d'assurer la bonne administration de la justice, l'accès rapide et en temps utile, la transparence, l'efficacité et l'autonomie judiciaire. C'est pour cette raison que les participants au Sommet se sont dits en faveur de la création du Centre d'études de la justice dans les Amériques, contribution essentielle au développement de la coopération dans ces dossiers dans tout l'hémisphère.

Qui plus est, le Deuxième Sommet a donné la chance au Chili de réaffirmer son engagement, dans les Amériques, au libre-échange et à l'intégration économique comme moyen d'assurer la prospérité pour tous. Par conséquent, dans le cadre du Sommet, les négociations de la ZLEA ont commencé, et il appartenait au Chili de gérer la première étape concrète de ce projet important dont l'objectif premier est de créer une zone de libre-échange tenant compte des volets sociaux des défis dans l'hémisphère, ce qui vient appuyer l'idée que le développement n'est durable que dans la mesure où nous obtenons la cohésion sociale dans nos sociétés et ce qui met beaucoup l'accent sur l'investissement social et les occasions égales d'assurer le bien-être de nos populations.



Aujourd'hui, le Chili exprime son engagement à l'égard du processus du Sommet en siégeant au Conseil exécutif et au Comité directeur du GSS, organisations qui ont pour but de renforcer les Sommets et de mobiliser et de coordonner le travail des ministères des Affaires étrangères, des rencontres ministérielles sectorielles et des organisations de la société civile, ce qui permet de maintenir l'esprit de coopération interaméricaine, lequel était fort visible pendant les préparatifs au Sommet de Santiago.

Pour le Chili, le Deuxième Sommet des Amériques était une occasion précieuse de participer, d'une position privilégiée, à un processus qui renforce l'administration démocratique dans notre hémisphère et qui rend celle-ci viable. À cet égard et vu le défi permanent de poursuivre le travail entamé en 1998 et de renforcer ces valeurs comme principes directeurs pour notre communauté, lesquels ont été soutenus par le Chili dans le cadre de la XXXIIIe Assemblée générale de l'OEA (Santiago, juin 2003), l'adoption d'un Agenda pour la gouvernance démocratique dans l'hémisphère, afin de régler les énormes défis auxquels sont confrontées les Amériques aujourd'hui, est de rigueur.

MARÍA SOLEDAD ALVEAR VALENZUELA
Ministre des Affaires étrangères
République du Chili

**Photo officielle des
chefs d'État et de
gouvernement des
Amériques au Second
Sommet des Amériques,
Santiago, Chili, 1998**

Contribution du Canada en tant qu'hôte du Troisième Sommet des Amériques

Le Canada a eu l'honneur de présider le processus du Sommet des Amériques du mois de novembre 1999 au mois de juin 2003. Être l'hôte du Troisième Sommet des Amériques à Québec au mois d'avril 2001 a été le point culminant d'une période marquée par d'intenses activités pour le Canada dans l'hémisphère et qui a commencé quand nous avons adhéré à l'OEA en 1990. Avant d'en arriver au Sommet de Québec, le Canada a présidé, pendant les 18 premiers mois, les négociations de l'ALÉA, et a été l'hôte des Jeux panaméricains et de la Conférence des conjoints des chefs d'État et de gouvernement des Amériques en 1999 et ensuite de l'Assemblée nationale de l'OEA en 2000.



Troisième Sommet des Amériques, Québec, Canada, Avril 2001

Le Sommet de Québec a souligné l'engagement du Canada à la « Gran familia » des Amériques. Il s'agissait d'un élément important du programme d'action à l'étranger étendu du Canada, surtout l'objectif d'établir des liens plus étroits entre les Canadiens et les habitants des 33 autres pays des Amériques, d'ouvrir nos économies et nos sociétés selon le besoin, bien que ce ne soit pas des conditions suffisantes au développement et l'importance particulière qu'on accorde aux droits de la personne, à la gestion publique saine et au développement démocratique.

La Déclaration de Québec a également établi un précédent. En effet, on y a ajouté une « Clause sur la démocratie » selon laquelle le respect de la démocratie est une condition sine qua non de toute participation au processus du Sommet. Qui plus est, la Charte démocratique inter-américaine adoptée par les ministres des Affaires étrangères cinq mois plus tard est un instrument unique dans le monde. Elle engage les gouvernements à promouvoir et à défendre les principes démocratiques et offre une définition commune de la démocratie. Il ne serait pas exagéré de déclarer que la Charte est vite devenue un des éléments principaux de notre architecture de l'hémisphère.

Les pays de l'hémisphère comptent un ensemble d'institutions multilatérales établies et bien avancées, notamment l'Organisation des États Américains, l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Institut interaméricain pour la coopération en agriculture, la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement et les banques de développement sous-régionales. La Déclaration de Québec souligne le caractère essentiel de ces institutions partenaires à la réussite des projets de coopération dans l'hémisphère et a permis d'intégrer officiellement ces principes dans le processus du Sommet.

Une des réalisations les plus remarquables du Sommet de Québec et de la mise en œuvre de son Plan d'action a été l'avancement de la participation de la société civile au processus du Sommet. Les 34 pays de l'hémisphère ont adopté des approches de plus en plus novatrices en vue d'inclure les organisations de la société civile dans nos efforts de coopération dans l'hémisphère. Le Plan d'action de Québec tient compte des préoccupations des organisations de la société civile, lesquelles ont été étalées au cours d'une série de rencontres, de conférences et de séances d'échange d'information organisées avant la tenue du Sommet. Pour le Sommet même, le Canada a invité quelque 60 organisations à une table ronde avec des ministres des Affaires étrangères des pays de l'hémisphère afin de leur permettre de mieux souligner leur engagement et la transparence du processus. Cette rencontre a contribué de manière significative au changement de la façon de concevoir les événements de l'hémisphère en mettant de plus en plus l'accent sur la participation des citoyens, pratique qui se poursuit et qui a pris de l'ampleur. Citons comme exemple peut-être



le plus remarquable l'ouverture des rencontres régulières des membres du Groupe du suivi du Sommet aux organisations de la société civile pour la première fois au mois d'avril 2003.

La connectivité était un thème important pour l'hémisphère; celui-ci a été placé en tête de liste des priorités pour la première fois à Québec. Les dirigeants ont émis une déclaration concernant la connectivité dans les Amériques dans laquelle on reconnaît que la région est entrée dans une nouvelle économie qui se définit comme une capacité largement accrue d'accéder à des connaissances et d'améliorer l'échange d'information. Le Canada a montré son engagement à ce principe en créant l'Institut pour la connectivité dans les Amériques (ICA). L'ICA comble une lacune importante en facilitant la coordination, la coopération et le partage des tâches parmi les pays, en tenant lieu d'agent participant activement à la création de partenariats stratégiques et au financement et en assurant un leadership et en fournissant de l'aide aux entités juridiques, fournisseurs et intervenants.

À Québec, les dirigeants ont présenté une vision pour la communauté des Amériques – une vision reposant sur un programme ayant pour objet de renforcer la démocratie, de renouveler notre engagement à la protection des droits de la personne, de créer une plus grande prospérité et de favoriser la justice sociale et la réalisation complète du potentiel humain. Ce programme, qui est enchâssé dans la Déclaration et le Plan d'action de Québec, demeure le plan de base qui assurera un meilleur avenir pour les habitants des Amériques.

Depuis Québec, nous avons participé à de nombreuses réunions ministérielles et réunions d'experts du secteur à l'échelle de l'hémisphère. Ces rencontres ont permis d'avancer sur la voie de la mise en œuvre de nos engagements partagés. Cependant, nous avons aussi été confrontés à de nouveaux défis complexes. C'est pour cette raison que le Canada a proposé d'organiser un Sommet extraordinaire des Amériques afin de s'attaquer à ces problèmes au plus haut niveau. Le Sommet extraordinaire soulignera notre engagement politique, soit de permettre à tous les gens de profiter du processus du Sommet et ouvrira la voie à un Quatrième Sommet des Amériques en Argentine, en 2005.

MARC LORTIE

Représentant personnel du Premier ministre du Canada au Sommet des Amériques

Photo officielle des chefs d'État et de gouvernement des Amériques au Troisième Sommet des Amériques, Québec, Canada, 2001

Contribution du Mexique en tant qu'hôte du Sommet extraordinaire des Amériques

Le Mexique a activement participé au Processus des Sommets des Amériques. Parmi les engagements remplis par le Mexique au Premier Sommet, citons celui de coordonner l'exécution de l'initiative du Plan d'action « Accès universel à l'éducation ». En réponse à la proposition mexicaine, les participants au Deuxième Sommet, tenu à Santiago, au Chili, ont adopté le thème central suivant : « L'éducation, la clé du progrès ». En outre, lors du Troisième Sommet, tenu à Québec, le président du Mexique, Vicente Fox, a souligné que le Mexique appuyait sans réserve la clause de la démocratie et la proposition d'établir un fonds d'unité sociale pour le développement des collectivités les plus marginalisées de notre continent.

Dans ce contexte, le Mexique sera l'hôte du Sommet extraordinaire des Amériques qui aura lieu à Monterrey, au Nuevo Leon, les 12 et 13 janvier 2004. Ce Sommet extraordinaire permettra d'aborder diverses préoccupations, y compris les caractéristiques du nouveau scénario international et continental qui sont apparues depuis le Sommet des Amériques de Québec, de même que le besoin d'engager les 14 nouveaux chefs de gouvernement élus depuis avril 2001 dans le processus des Sommets.

Le Sommet de Monterrey permettra d'examiner trois domaines d'intérêt étroitement liés, quoique indépendants l'un de l'autre, pour les pays de l'hémisphère : la croissance économique avec équité, le développement social et la gouvernance démocratique. Nous mettrons en valeur une déclaration – avec l'intention de remplir des engagements tangibles – pour actualiser et enrichir les actions convenues dans ces domaines découlant du Plan d'action de Québec.

La participation de tous les secteurs de la société dans les pays de l'hémisphère est cruciale pour remplir efficacement les engagements qu'ont pris les chefs d'État et de Gouvernement des Amériques. À l'intérieur de la vision globale, les pays de l'hémisphère peuvent compter sur l'engagement ferme de l'Organisation des États Américains, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, l'Organisation panaméricaine de la santé, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et les banques sous-régionales, en tant qu'institutions associées au processus des Sommets.

Le Mexique espère que le Sommet de Monterrey contribuera à la promotion du développement à tous les points de vue. En conséquence, il veut faire en sorte que le dialogue des dirigeants débouche sur des engagements pratiques et viables, afin de trouver des solutions aux problèmes économiques, sociaux et politiques touchant un grand nombre de nos pays, et ce, par le biais d'un programme commun approuvé au plus haut niveau.

MONSIEUR MIGUEL HAKIM

*Sous-secrétaire pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Ministère des Affaires étrangères du Mexique*

Prologue Provisoire pour le Rapport d'étape, avec les points de vue de l'Argentine sur le processus des Sommets des Amériques et les défis à Venir

L'Argentine considère comme un honneur et un privilège le fait d'avoir été choisi par ses pairs pour accueillir le Quatrième Sommet des Amériques, qui réunira 34 chefs d'État et de Gouvernement des pays de l'hémisphère en 2005.

Notre pays a soutenu le processus des Sommets des Amériques depuis le tout début et, en sa qualité de président, continuera à travailler pour veiller à ce que les résultats des trois sommets précédents (Miami, Santiago et Québec) renforcent efficacement le système démocratique, la protection des droits de la personne et du partenariat, la libéralisation des échanges par l'intégration et l'élimination de la pauvreté.

Le processus de mondialisation en cours offre d'excellentes possibilités de créer de nouveaux champs favorisant le partage et la coopération, mais suscite des obstacles de taille relativement aux disparités économiques et aux inégalités sociales qui menacent la gouvernance démocratique en freinant le plein exercice de la citoyenneté.

La gouvernance, et son qualificatif essentiel « démocratique », est fondée sur les principes d'efficacité et de légitimité. Pour être légitime, un gouvernement doit parvenir au pouvoir par des moyens constitutionnels et faire preuve de transparence, dans le strict respect de la loi. En outre, pour être efficace, il doit répondre aux demandes et aux besoins de la société, en tâchant d'assurer le bien commun par le biais d'intérêts collectifs et de la création d'un consensus.

Dans ce contexte, nous, les pays des Amériques, devons innover, en réglant efficacement les problèmes sociaux à l'aide de politiques publiques qui garantissent une croissance économique durable et une répartition équitable des avantages, des conditions propices à des investissements productifs et à la création d'emplois et la conception de systèmes de recettes fiscales et d'imposition plus justes.

À cette fin, il est essentiel de réaffirmer le rôle de l'État en tant que garant de la cohésion sociale. En même temps toutefois, en ayant présent à l'esprit l'influence globale, il est indispensable d'assurer un ordre international fondé sur le partenariat, l'équité et le multilatéralisme. De nos jours, les subventions et les barrières commerciales, le fardeau de la dette extérieure, les plans pour la mise en place d'un cadre financier international et le rôle des organismes multilatéraux de prêt limitent la capacité des pays à répondre aux demandes légitimes de la société.

En travaillant ensemble, nous pouvons régler plus efficacement ces problèmes et les problèmes liés aux fléaux de la discrimination, du crime organisé, du trafic de la drogue, du terrorisme et de la dégradation de l'environnement, qui par ailleurs ont des répercussions négatives sur les conditions de vie dans notre hémisphère.

En qualité d'hôte du Quatrième Sommet, l'Argentine mettra tout en œuvre pour consolider les progrès accomplis à ce jour et pour aller de l'avant en vue d'assurer un avenir meilleur pour les peuples des Amériques.

AMBASSADEUR EDUARDO SGUIGLIA

*Sous-secrétaire des politiques latinoaméricaines
Ministère des Affaires étrangères de l'Argentine*



*II. Introduction et
Sommaire*



Les Sommets des Amériques : Itinéraire vers la gouvernance régionale dans le contexte de la mondialisation

Les dirigeants des pays des Amériques ont reconnu une fois de plus que le dialogue collectif est un moyen utile d'aborder les défis qui se posent aux pays de l'hémisphère. La fragilité politique, la faible croissance économique et les demandes sociales non satisfaites figurent en tête des priorités. Ce contexte a incité les dirigeants à proposer la tenue d'un Sommet extraordinaire des Amériques. Ce sommet ouvrira la voie au Quatrième Sommet des Amériques qui aura lieu en Argentine, en 2005. Il y a de grands espoirs que le Sommet extraordinaire et le Quatrième Sommet des Amériques fourniront le leadership nécessaire pour soutenir, voire accélérer, le progrès vers la réalisation des objectifs ambitieux qui font partie du processus du Sommet des Amériques.

C'est dans ce contexte que nous avons préparé le présent rapport qui vise à faire connaître aux chefs d'État et de gouvernement qui participeront au Sommet extraordinaire des Amériques à Monterrey le point de vue du Secrétariat au processus des Sommets des Amériques de l'OEA concernant l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre des mandats depuis le Sommet de Québec en 2001. Le rapport passe en revue chacun des 18 mandats selon une perspective régionale et contient des sections distinctes sur la connectivité, l'architecture du Sommet et le suivi. En outre, il présente un certain nombre de défis liés à l'édification de la communauté hémisphérique et à la recherche de solutions conjointes à des problèmes communs. En prévision du Sommet extraordinaire des Amériques, qui aura lieu les 12 et 13 janvier 2004, il est essentiel non seulement d'évaluer les progrès accomplis à ce jour, mais aussi de réfléchir à la véritable raison d'être des Sommets et à leur effet sur le développement dans l'hémisphère et la gouvernance dans le cadre de la mondialisation. Il est aussi important de réfléchir aux défis auxquels les pays et les institutions sont confrontés dans leurs efforts pour appuyer ce processus hémisphérique et pour remplir les mandats. Finalement, nous devons trouver comment le système interaméricain peut mieux répondre aux demandes des 34 démocraties de l'hémisphère.



Les Sommets des Amériques rassemblent les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'hémisphère pour discuter des questions politiques, économiques et sociales qui nous concernent tous et trouver des solutions aux problèmes

LE PROCESSUS DES SOMMETS – CONTEXTE

Les Sommets des Amériques rassemblent les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'hémisphère pour discuter des questions politiques, économiques et sociales qui nous concernent tous et trouver des solutions aux problèmes. À l'origine, les Sommets des Amériques avaient pour but d'établir un cadre de valeurs communes et d'engagements conjoints qui assureraient la paix et la prospérité dans l'hémisphère. On tentait ainsi de célébrer et de protéger la démocratie et de recueillir les fruits de cette nouvelle réalité dans les Amériques, notamment l'établissement de gouvernements plus équitables et transparents et de marchés qui serviraient les intérêts de tous. L'idée a germé lorsque les dirigeants des pays de l'hémisphère, lesquels représentaient les 34 gouvernements démocratiquement élus, ont participé au Premier Sommet des Amériques à Miami, en 1994. Ils ont discuté d'un plan détaillé de projets d'ordre politique, économique et social et adopté ce plan. Les dirigeants ont fait front commun dans le but de créer des États modernes dans l'économie mondiale et de répondre aux besoins des citoyens des Amériques.

Les Sommets des Amériques rassemblent les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'hémisphère pour discuter des questions politiques, économiques et sociales qui nous concernent tous et trouver des solutions aux problèmes

Cette première rencontre qui passa à l'histoire a donné naissance à une collaboration entre les pays de l'hémisphère qui se poursuit encore aujourd'hui. Une série de réunions de Sommet ont suivi cette première rencontre, notamment le Sommet sur le développement durable, qui s'est tenu à Santa Cruz en Bolivie en 1996, le Deuxième Sommet des Amériques à Santiago, au Chili, en 1998, et plus récemment le Troisième Sommet des Amériques à Québec, au mois d'avril 2001. Au cours de ces rencontres, les dirigeants ont engagé leurs pays à se pencher sur les thèmes élémentaires qui touchent

l'hémisphère et à mettre en œuvre des mesures conjointes et des engagements découlant de ces thèmes.

Nous nous trouvons actuellement à mi-chemin entre le Troisième Sommet de 2001 et le Quatrième Sommet des Amériques prévu pour 2005 en Argentine. Les présidents et les premiers ministres ont convoqué un Sommet extraordinaire qui aura lieu à Monterrey, au Mexique, dans le but de faire participer les nouveaux dirigeants de la région au processus des Sommets, d'affronter de manière fructueuse les grands défis économiques et sociaux de la région et de renforcer les institutions démocratiques.



LES DÉFIS S'ÉTENDENT OUTRE-FRONTIÈRE

La mondialisation jette un éclairage multidimensionnel sur les divers volets de notre vie comme citoyens de cet hémisphère et du monde. Il ne fait aucun doute que les communications et la connectivité ont facilité la transparence et la responsabilisation et ont contribué à faire connaître les demandes collectives. La mondialisation a aussi contribué à renforcer le dialogue politique entre nos dirigeants et les nombreux intervenants de notre société, notamment la société civile, le secteur académique, le secteur privé et les médias. On compte aujourd'hui un plus grand nombre d'agents, de porte-parole et d'organisations qui soulignent les lacunes de nos institutions, révèlent leurs limites et demandent des changements. La mondialisation expose au grand jour les vieux problèmes qui existent dans nos sociétés depuis des dizaines d'années.

Aujourd'hui, les problèmes ne sont plus seulement d'ordre individuel ou national. Ce sont des problèmes mondiaux qui nous touchent tous, indépendamment des frontières. Les phénomènes tels que le trafic de drogues, le terrorisme, les épidémies, la sécurité, la migration, l'emploi, le commerce, la défense de la primauté du droit et la protection des droits de la personne, entre autres, accentuent l'importance d'une approche commune. Les débats mondiaux et régionaux nous ont aussi permis d'établir que dans le monde d'aujourd'hui, les valeurs communes, la diplomatie, la prévention des conflits, la coopération et la création de synergies et la volonté de préserver la paix et la prospérité sont des notions qui trouvent plus facilement preneurs.

Dans le cadre du processus des Sommets, les chefs d'État et de gouvernement ont fait front commun afin d'édifier un État moderne dans une économie mondiale et de répondre aux besoins et aux aspirations des 800 millions de citoyens des Amériques. Les Sommets illustrent l'importance de la gouvernance régionale dans le contexte de la mondialisation et la nécessité de trouver des solutions collectives fort différentes de celles du passé.

RÉUSSITES

Les objectifs dont a convenu la communauté des Amériques dans le cadre du processus des Sommets sont fort ambitieux; à bien des égards, ils sont semblables aux déclarations faites à l'époque de la création des Nations Unies et de l'Organisation des États Américains. Les dirigeants des pays des Amériques ont tenté de combiner des déclarations de principe avec des politiques et des mesures concrètes qui reflètent ces principes.

Les Sommets ont déjà eu des effets importants sur la vie des habitants de l'hémisphère, bien que ce fait reste largement inconnu, au-delà des ministères des Affaires étrangères et des institutions hémisphériques.

Un des effets les plus évidents est la ratification de la Charte démocratique inter-

américaine, en 2001, et sa mise en œuvre par la suite. De plus, nous avons été témoin du lancement et de la poursuite des négociations de la ZLEA, malgré les revers essayés pendant le cycle de Doha, tenu à Cancun en septembre dernier, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous avons aussi vu des progrès considérables dans le dossier de la lutte contre la pauvreté grâce à des efforts visant à améliorer l'état de santé, l'éducation, la sécurité personnelle et la protection des groupes les plus vulnérables des Amériques.

La Charte démocratique interaméricaine est sans contredit l'outil de défense de la démocratie le plus novateur du monde.

SCÈNE POLITIQUE

Nous avons pu constater d'impressionnants progrès dans l'arène politique. Au Troisième Sommet des Amériques, qui s'est déroulé à Québec en 2001, les dirigeants des pays membres, soucieux de l'état précaire de certaines démocraties, ont proposé d'adopter la Charte démocratique interaméricaine. Cette charte est sans contredit l'outil de défense de la démocratie le plus novateur du monde. Adoptée à Lima le 11 septembre 2001 – le jour même où Washington et New York faisaient l'objet d'attentats terroristes flagrants – la Charte est un exemple clair du cheminement fait en matière de défense et de promotion de la démocratie dans notre hémisphère et du chemin qu'il reste à parcourir. La Charte démocratique joue un rôle essentiel dans nos efforts continus visant à assurer la subordination constitutionnelle de l'ensemble des autorités gouvernementales à l'autorité civile dûment constituée. La Charte, par exemple, a contribué à préserver la démocratie en Haïti et au Venezuela en offrant des solutions aux crises politiques qui secouaient ces pays. Plus récemment encore, des activités ont été entreprises en Bolivie dans le but d'assurer la stabilité du régime constitutionnel.

Pour contrer le fléau du trafic de drogues, les pays se sont entendus sur les principes et les lignes directrices d'une politique conjointe, tel qu'elle est décrite dans la



stratégie de lutte contre la drogue de l'hémisphère. En 1998, on a créé le Mécanisme multilatéral d'évaluation (MME) dans le cadre des travaux de la Commission inter-américaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'OEA. Le MME a permis d'évaluer les progrès individuels et collectifs, de formuler des recommandations afin d'améliorer la capacité de lutter contre le trafic de stupéfiants et la toxicomanie et de renforcer la coopération multilatérale.

Grâce à la Convention interaméricaine contre le terrorisme convenue dans le cadre du processus des Sommets, les gouvernements se garantissent maintenant une aide juridique mutuelle générale et mettent en place les mesures rendant possible la poursuite des particuliers qui prévoient commettre des actes terroristes ou qui commettent de tels actes. Il faut aussi mentionner la toute récente Conférence spéciale sur la sécurité, tenue à Mexico au mois d'octobre 2003. Dans la déclaration issue de la conférence, on propose une nouvelle approche multidimensionnelle de la sécurité. On reconnaît aussi l'importance d'établir une infrastructure de sécurité souple pour l'hémisphère.



SCÈNE ÉCONOMIQUE

La prospérité, fondée sur les possibilités économiques et la croissance, est un objectif que partagent les 34 pays participant aux Sommets des Amériques. Il est généralement reconnu que dans le monde d'aujourd'hui, toute activité économique est liée d'une façon ou d'une autre au système du commerce international. Les dirigeants des pays de l'hémisphère ont démontré l'importance de prendre des décisions collectives en

1994, année où ils ont entamé des négociations afin de créer la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) d'ici 2005. On a réaffirmé cet objectif au Troisième Sommet des Amériques à Québec. La coopération des organisations internationales, notamment l'OEA, la CEPALC et le BID qui travaillent côte à côte à titre de membres de la Commission tripartite, a été essentielle au soutien des pays pendant les négociations. Les pays expriment clairement leur engagement à créer une ZLEA étendue et équitable pour tous dans la Déclaration des ministres responsables du Commerce dans l'hémisphère. Rendue publique à la Huitième Rencontre des ministres à Miami au mois de novembre 2003, la Déclaration réaffirme l'engagement à l'égard de la ratification d'une ZLEA intégrée et équilibrée qui favorisera plus efficacement la croissance économique, la réduction de la pauvreté, le développement et l'intégration grâce à la libéralisation du commerce.

Outre la ZLEA, on a pris d'importantes mesures en vue de créer un milieu qui favorise la réussite des activités du secteur privé en comblant les lacunes sur le plan de l'infrastructure matérielle, notamment dans des domaines clés comme les télécommunications et la connectivité par Internet.

MILIEU SOCIAL

Dans le domaine social, on compte un certain nombre d'exemples d'effets bénéfiques des mesures collectives visant à mettre en œuvre les mandats du Sommet, notamment la lutte contre le VIH/sida, la reconnaissance croissante du rôle des femmes dans des postes de direction au sein de l'administration publique et les réalisations dans le domaine de l'éducation.

Les mandats adoptés à Québec ont aidé les pays de l'Amérique centrale à entamer des négociations fructueuses avec les entreprises pharmaceutiques et à réduire de 50 p. 100 en moyenne le prix des médicaments antirétroviraux nécessaires au traitement des patients atteints du VIH/sida.



En ce qui concerne la participation des femmes, il faut noter que les femmes ont fait de grands pas pour améliorer leur qualité de vie. En effet, les femmes ont moins d'enfants, leur niveau de scolarité a augmenté et davantage de femmes font partie de la population active, bien que leurs salaires soient moins élevés que ceux des hommes. De même, les femmes obtiennent des postes de plus grande responsabilité dans l'administration publique, même si elles sont sérieusement sous-représentées dans les niveaux hiérarchiques supérieurs.

Les ministres de l'Éducation ont aussi réalisé des progrès relativement à la préparation d'un plan d'action détaillé. Les pays ont conclu des ententes avec des organismes bilatéraux et multilatéraux en vue d'accroître les activités dans ce secteur, y compris la formation d'enseignants, la construction et l'entretien d'écoles dans les régions rurales, la création de projets d'éducation des jeunes enfants et le recours à de nouvelles technologies en matière d'enseignement.

MILIEU INSTITUTIONNEL

On porte une grande attention, dans le cadre du processus des Sommets, à l'architecture institutionnelle de l'hémisphère et aux moyens à prendre pour améliorer l'organisation des gouvernements, des ministères et des organisations interaméricaines afin de soutenir et de faire avancer le programme d'action dans l'hémisphère. Parmi les étapes importantes franchies, mentionnons qu'en vertu de la nouvelle architecture de l'hémisphère, les pourparlers et la recherche de solutions aux problèmes de l'hémisphère ne concernent plus exclusivement les gouvernements

et les organisations interaméricaines et internationales. Le processus des Sommets a créé un forum de discussion entre les 34 gouvernements et les organisations de la société civile. Aujourd'hui, ces organisations ont accès au site Web des Sommets et à l'ensemble des documents connexes; elles participent aux consultations régionales sur les programmes politiques, de même qu'à la mise en œuvre et au suivi de ces programmes. Comme exemple intéressant, citons la participation récente de représentants des peuples autochtones aux négociations qui ont mené à la Déclaration interaméricaine sur les droits des peuples autochtones, processus administré par le Conseil permanent de l'OEA, lequel est composé des ambassadeurs à l'OEA. On a également consenti de premiers efforts pour faire participer d'autres partenaires, notamment le secteur privé, les médias et les jeunes des Amériques.

Il sied de mentionner que le secteur privé a participé de près aux négociations de la ZLEA par le biais des réunions du Forum des gens d'affaires des Amériques. Le secteur privé participe également à la Conférence inter-américaine des Ministres du Travail, de concert avec les représentants syndicaux, par l'entremise de comités consultatifs.

Le processus des Sommets des Amériques souligne clairement les efforts continus visant à assurer la gouvernance dans les régions.

DÉFIS

Selon les données récentes fournies par la CEPALC, 44 p. 100 des habitants d'Amérique latine et des Caraïbes (220 millions de personnes) vivent dans la pauvreté et 20 p. 100 dans la pauvreté extrême. La Banque mondiale a noté dans son récent rapport intitulé *Inequality in Latin America and the Caribbean* que les 10 p. 100 des personnes les plus riches reçoivent 48 p. 100 des revenus, alors que les 10 p. 100 les plus pauvres n'en gagnent que 1,6 p. 100. De même, selon l'Organisation internationale du Travail (ILO), 57 millions de personnes

Le processus des Sommets des Amériques souligne clairement les efforts continus visant à assurer la gouvernance dans les régions.

en Amérique latine et dans les Caraïbes sont sans emploi ou sous-employés. On compte actuellement 80 millions de travailleurs non inscrits dans les Amériques. Le renforcement des démocraties a créé de grandes attentes chez les gens, mais ceux-ci remettent en cause les avantages issus de ce renforcement et voient en la pauvreté une grave menace (Latinobarómetro, 1996-2003).

On compte de nombreux dangers sous-jacents et risques potentiels menaçant la gouvernance dans la région. Le défi consiste à cerner ces dangers et ces menaces et à formuler des stratégies et des approches qui permettront de les contrer. C'est dans ce contexte qu'aura lieu le Sommet extraordinaire des Amériques. Pour poursuivre les mesures visant à régler les problèmes, il est urgent d'établir l'architecture de l'hémisphère sur des fondements sûrs. Il faut renforcer les institutions pour qu'elles puissent composer avec les problèmes actuels et créer un nouveau programme qui met l'accent sur l'avenir des Amériques.



Le processus des Sommets des Amériques souligne clairement les efforts continus visant à assurer la gouvernance régionale et il semble être devenu chose permanente. Ce processus nous a conduit à redéfinir le rôle des organisations internationales, notamment l'OEA. L'OEA fait maintenant office de Secrétariat aux Sommets, à l'appui des processus entamés dans l'hémisphère, et facilite une large gamme de projets gouvernementaux conjoints grâce à ses divers mécanismes institutionnels. Selon le Secrétaire général de l'OEA, Monsieur César Gaviria, les Sommets des Amériques ont donné aux institutions de l'hémisphère de nouvelles lignes directrices qui encadreront leurs programmes respectifs.

L'Institut interaméricain pour la coopération en agriculture (IICA) est un autre exemple de l'effet des Sommets sur le travail des institutions interaméricaines. L'IICA a restructuré ses activités en fonction du processus des Sommets; il a demandé aux ministres de l'Agriculture de dresser un

bilan complet des besoins, d'élaborer des plans et de mobiliser des ressources en vue de mettre en œuvre ces plans. Par conséquent, les parties ont convenu des mesures nécessaires à la création de débouchés pour les producteurs agricoles, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'ouverture aux marchés étrangers.

Ce processus nous a aussi permis d'envisager un système d'institutions internationales qui pourraient travailler de manière concertée en vue de soutenir les pays confrontés à des défis multisectoriels complexes. La création du Groupe de travail conjoint du Sommet, qui réunit l'ensemble des organismes interaméricains qui soutiennent le processus des Sommets, n'est qu'une première étape. Il sera essentiel de consolider et d'approfondir le travail de ce groupe et de s'assurer que les organes directeurs des diverses institutions respectent les mandats fixés au cours des Sommets et participent d'emblée à la préparation et au suivi. Ces institutions ont un rôle fondamental à jouer : elles préparent des analyses, créent et financent des programmes et des projets ayant pour but de régler des problèmes et de surmonter les revers, et établissent des mécanismes de contrôle et d'évaluation, de même que des indicateurs. Bien que l'on ait fait des efforts par le passé, il demeure essentiel de préparer un rapport exhaustif conjoint sur les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des mandats des Sommets. Ce rapport pourrait ressembler au Rapport sur le développement dans le monde (RDM) annuel de la Banque mondiale ou à l'Indice du développement humain publié par Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Parallèlement, afin de répondre aux attentes des pays relativement à l'appui soutenu qu'offrent les mécanismes et les institutions multilatérales et de l'hémisphère, notamment l'OEA et d'autres organismes spécialisés, il est nécessaire que toute nouvelle demande soit accompagnée d'une confiance renouvelée de la part de ces pays en leurs propres institutions régionales, de même qu'une augmentation de leurs affecta-

tions budgétaires. Ce n'est qu'à ce moment que ces institutions pourront faire partie intégrante du processus. Il n'est pas possible de s'attendre à ce que ces institutions se dotent d'un nombre croissant de mandats sans qu'on ne débloque les ressources requises pour exécuter ces mandats.

Un autre défi de taille est le nombre même de mandats convenus lors des Sommets, de même que l'engagement politique de chaque pays à l'égard de la mise en œuvre de ces mandats et de la responsabilisation vis-à-vis de ceux-ci. Le Plan d'action de Québec compte 245 initiatives. À la lumière de la volonté parfois limitée des gouvernements et des ressources relativement rares des gouvernements et des organismes, un programme de cette envergure devient difficile à mettre en œuvre. Il sera d'une importance cruciale de cerner les domaines prioritaires afin de prendre les mesures nécessaires et immédiates, de répartir à bon escient les ressources limitées et d'avoir un effet réel sur le bien-être de la population. Ceci dit, il faudrait examiner chaque nouveau mandat pour déterminer s'il peut réellement être exécuté.

Nous pouvons réussir à cerner les domaines prioritaires et à améliorer la mise en œuvre si nous lions mieux la formulation et la mise en œuvre des mandats et le travail ministériel dans les divers secteurs; les ministères gouvernementaux doivent exécuter ces mandats et établir des mécanismes fiables d'évaluation des progrès qui se fondent sur des indicateurs clairs et mesurables. Les recommandations issues des processus ministériels doivent à la fois renseigner et améliorer les discussions des gouvernements, de même que les décisions prises aux niveaux politiques les plus élevés. Finalement, les organisations spécialisées ont un rôle important à jouer en conseillant les gouvernements en cours de route.

Nous devons continuer de peaufiner les mécanismes d'évaluation des progrès à l'échelle nationale et les mécanismes d'établissement de rapports. Les mécanismes

adoptés par le passé, à une époque où chaque pays devait présenter un rapport sur chacun des 18 mandats, étaient trop complexes; les gouvernements ont éprouvé de la difficulté à les appliquer et à fournir des résultats comparables en temps utile. Nous devons envisager de nouvelles options novatrices. Par exemple, chacun des examens pourrait porter sur des thèmes précis et englober tous les pays, un peu comme le suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement. On pourrait aussi concevoir un mécanisme d'examen multilatéral semblable à celui de la CICAD; dans ce mécanisme, les gouvernements sont assistés des organisations de la société civile et des établissements d'enseignement, qui réalisent des études autonomes sur les progrès réalisés sur des thèmes particuliers, à la demande des gouvernements, dans le cadre du Groupe de suivi du Sommet (GSS).

Nous devons tous partager la grande responsabilité qui consiste à renforcer la démocratie et la gouvernance, à réduire la pauvreté et à accroître les possibilités dans les Amériques.

Une telle vision nous permettra de mettre à profit tous les instruments nationaux, régionaux et multilatéraux disponibles afin de donner du relief au programme des Sommets des Amériques. Elle nous permettra de nous concentrer sur les avantages et les imperfections de la mondialisation, et d'assurer ainsi la gouvernance dans l'hémisphère et le bien-être de la population. Il est d'une importance critique que nous contribuions tous à ce processus : des gouvernements aux organismes régionaux et internationaux, en passant par la société civile et le secteur privé. Nous devons tous partager la grande responsabilité qui consiste à renforcer la démocratie et la gouvernance, à réduire la pauvreté et à accroître les possibilités dans les Amériques.

DRE IRENE KLINGER

Secrétaire exécutive

Secrétariat au processus des Sommets des Amériques

Organisation des États Américains





*III. Progrès
et défis*

1. Pour un meilleur fonctionnement de la démocratie

→ MANDATS

Nous reconnaissons que les valeurs et les pratiques de la démocratie sont fondamentales pour l'atteinte de tous nos objectifs. Le maintien et le renforcement de l'état de droit et du respect scrupuleux du système démocratique sont à la fois un objectif et un engagement commun, ainsi qu'une condition essentielle de notre participation aux Sommets. Par conséquent, toute altération ou interruption inconstitutionnelle de l'ordre démocratique dans un État de l'hémisphère constitue un obstacle insurmontable à la participation du gouvernement de cet État au processus du Sommet des Amériques. Tenant dûment compte des mécanismes hémisphériques, régionaux et sous-régionaux actuels, nous nous entendons pour tenir des consultations dans l'éventualité d'une interruption du système démocratique d'un pays participant au processus du Sommet.

Aujourd'hui, les menaces à la démocratie prennent diverses formes. Pour nous aider à les contrer, nous demandons à nos ministres des Affaires étrangères de préparer, dans le cadre de la prochaine Assemblée générale de l'OÉA, une Charte démocratique interaméricaine, laquelle renforcera les instruments de l'OÉA pour la défense active d'une démocratie représentative.

- DÉCLARATION DE QUÉBEC

Charte démocratique interaméricaine

→ MANDATS

Ce mandat découle du vaste consensus selon lequel une des meilleures façons de défendre la démocratie est de travailler ensemble pour prévenir tout retour en arrière dans les pratiques démocratiques. Les négociations liées à la Charte interaméricaine se sont déroulées dans le cadre de l'OEA; les 34 États membres y ont participé et les organisations de la société civile y ont contribué des données précieuses. La Charte a été signée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui a eu lieu à Lima, au Pérou, le matin du 11 septembre 2001, après que les ministres des Affaires étrangères eurent pris connaissance des attaques terroristes survenues à New York et à Washington (D.C.) La signature de cet instrument important évoquera une étape marquante dans le processus de renforcement et de défense de la démocratie et un événement qui témoigne de la volonté collective et de la solidarité des pays des Amériques.



Les ministres des Affaires étrangères ont approuvé la Charte démocratique interaméricaine à Lima, Pérou, le 11 septembre 2001.

Selon la Charte démocratique interaméricaine, « la démocratie est essentielle au développement social, politique et économique des peuples des Amériques ». En outre, l'article 1 de la Charte reconnaît que les peuples des Amériques ont droit à la démocratie et leurs gouvernements ont pour « obligation de la promouvoir et de la défendre. » La Charte fait notamment mention d'un engage-

ment renouvelé de renforcer les institutions démocratiques et énonce les procédures d'intervention de l'OEA en cas de crises pouvant se produire dans les systèmes démocratiques de la région. Comme l'a indiqué le Secrétaire général de l'OEA, César Gaviria, la Charte révèle les positions adoptées par nos dirigeants lors du Troisième Sommet des Amériques sur la subordination constitutionnelle de toutes les institutions d'État à l'autorité civile légalement constituée et sur le respect de la règle de droit par tous les organismes et secteurs dans la société. Par ailleurs, la Charte constitue un avertissement clair à ceux qui cherchent à miner l'ordre constitutionnel d'un État membre ou à détruire les fondements de la démocratie qu'ils se heurteront à une collectivité de nations unie et déterminée. (Tiré du discours prononcé par le Secrétaire général, César Gaviria, lors de la séance protocolaire du Conseil permanent visant à souligner le premier anniversaire de la Charte

démocratique, tenue le 16 septembre 2002) (Traduction libre)

La Charte démocratique interaméricaine a été mise en application pour la première fois au Venezuela, pendant la crise qu'a connue le pays du 11 au 13 avril 2002. Conformément à l'article 20 de la Charte, le Conseil permanent de l'OEA s'est réuni sur le champ et a décidé de dépêcher une mission, dirigée par le Secrétaire général, chargée de recueillir des renseignements et de prendre les mesures diplomatiques nécessaires, y compris les bons offices, de manière à promouvoir dès que possible la normalisation du cadre démocratique institutionnel. (CP/RES 811, 13 avril 2002)

Pour remplir ce mandat, une mission tripartite a été mise sur pied avec le Centre Carter et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); cette mission a présenté au gouvernement et aux secteurs d'opposition une Déclaration de principes pour la paix et la démocratie au Venezuela, qui a été signée par les parties en septembre 2002. Plus tard, le Secrétaire général de l'OEA, avec le soutien d'autres organismes faisant partie de la mission tripartite, a animé les discussions du Forum de négociation et d'entente, qui tenait lieu d'outil servant à la négociation directe, à la compréhension, à l'échange d'idées et à la présentation de propositions par le gouvernement et le groupe d'opposition appelé Coordinadora Democrática. Il était composé de six représentants de chaque côté. On a également formé un groupe des amis du Venezuela, constitué de représentants des gouvernements du Brésil, du Chili, du Mexique, de l'Espagne et des États-Unis, et du Portugal qui a prêté un soutien au Secrétaire général de l'OEA.

Le 29 mai, le gouvernement et l'opposition ont signé un nouvel accord dans le cadre duquel les deux parties ont convenu de résoudre la crise politique au Venezuela par des élections où seront appliquées les dispositions de la Constitution vénézuélienne.

À part l'application au Venezuela, la Charte démocratique a également permis

d'établir des lignes directrices visant la prise de mesures par la collectivité hémisphérique en Haïti, où l'OEA a entrepris une série d'actions pour renforcer la démocratie et promouvoir la tenue d'élections libres, justes et transparentes, conformément aux termes de la résolution AG/RES 1841 (XXXII-O/02) de l'Assemblée générale qui a eu lieu à la Barbade en juin 2002.

Au sein de son organisme politique, du Conseil permanent et du Secrétariat général, l'OEA renforce ses capacités d'appliquer les éléments de la Charte démocratique pour défendre et promouvoir la démocratie dans les Amériques. Parmi ces efforts, citons la diffusion du texte de la Charte, en encourageant son examen et la discussion à son sujet, la promotion de l'éducation pour les besoins de la démocratie dans les pays en cause, en particulier auprès des enfants et des jeunes, l'établissement de programmes pour renforcer les structures démocratiques et le leadership politico-démocratique, le soutien visant à officialiser les processus de dialogue politique et l'élaboration de stratégies pour renforcer la gouvernance démocratique dans la région. La Charte devrait servir non seulement d'outil en temps de crises de la démocratie, mais aussi de guide et d'inspiration pour renforcer tous les aspects de la démocratie.

DÉFIS

La plus grande difficulté à cet égard est l'application des multiples composantes de la Charte démocratique interaméricaine pour renforcer la démocratie à tous les points de vue. Comme l'a indiqué le Secrétaire général lors du premier anniversaire de la signature de la Charte démocratique, « nos actions doivent sûrement aller au-delà de l'application passive des préceptes de la Charte. » De manière générale, la défense de la démocratie suscite bien des défis, car il existe tellement de domaines où il faut accomplir des progrès importants.

PROGRÈS

« La Charte doit être appliquée de manière proactive », a dit Cesar Gaviria. Ce dernier a par la suite lancé un appel en faveur d'une nouvelle éthique politique, avec des organisations et des partis politiques plus forts permettant de relancer l'idée d'un État solide, efficace et respecté; un État doté de capacités en matière de surveillance, de réglementation et de contrôle; un État démocratique et respectueux des droits de tous. (Cesar Gaviria, Communiqué de presse de l'OEA)

Par ailleurs, la Charte constitue un avertissement clair à ceux qui cherchent à miner l'ordre constitutionnel d'un État membre ou à détruire les fondements de la démocratie qu'ils se heurteront à une collectivité de nations unie et déterminée. (Tiré du discours prononcé par le Secrétaire général, César Gaviria, lors de la séance protocolaire du Conseil permanent visant à souligner le premier anniversaire de la Charte démocratique, tenue le 16 septembre 2002)

Processus et Procédures électorales

→ MANDATS

Les participants au Troisième Sommet des Amériques ont demandé le renforcement de la coopération hémisphérique ainsi que le partage des expériences et des pratiques exemplaires et des technologies ayant trait à la participation accrue des citoyens aux processus électoraux, à la fois par l'éducation des électeurs, la modernisation et la simplification de l'inscription des électeurs et les marches à suivre pour voter et pour dépouiller les votes. Les présidents et les premiers ministres ont aussi promis de perfectionner les mécanismes électoraux et de déployer des observateurs électoraux, sur demande, avec l'aide de l'OEA et d'autres organismes. Enfin, les gouvernements ont décidé de se réunir sous l'égide de groupes d'experts regroupés par l'OEA et la BID afin d'examiner plus à fond divers points tels que ceux-ci : l'inscription des partis politiques, l'accès des partis politiques au financement et aux médias, le financement des campagnes, etc.



Les MOE ont pour premier objet d'observer le processus électoral et de faire rapport à ce sujet, et ce dans le contexte constitutionnel et législatif de l'État membre où les élections se déroulent.

Les missions d'observation électorale (MOE) de l'OEA sont un des outils majeurs servant à promouvoir et à consolider la démocratie dans l'hémisphère. Un nombre grandissant de pays ont demandé des missions d'observation électorale ces dernières années. Cela reflète les effets positifs de ces missions lorsqu'il s'agissait de favoriser la transparence et l'honnêteté des processus électoraux, et cela s'est traduit par une plus grande participation électorale. Les missions, organisées et exécutées par l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) de l'OEA, répondent aux invitations des gouvernements des États membres de l'Organisation. Les MOE ont pour premier objet d'observer le processus électoral et de faire rapport à ce sujet, et ce dans le contexte constitutionnel et législatif de l'État membre où les élections se déroulent. Les activités de l'OEA dans le secteur électoral

ont évolué, depuis les missions à court terme jusqu'aux programmes plus systématiques et étendus qui englobent l'ensemble du processus électoral en vue de surveiller les campagnes, l'inscription des électeurs, les voix exprimées, le dépouillement des bulletins et la vérification des résultats par les agents électoraux.

Dans le but de moderniser et de simplifier l'inscription des électeurs ainsi que la procédure du vote, il y a des projets d'utilisation du vote électronique dans plusieurs pays. Un des premiers à en faire l'essai a été le Brésil, et le résultat a été une participation électorale accrue. L'UPD a facilité un projet de coopération horizontale entre le tribunal électoral suprême du Brésil et le tribunal supérieur pour la justice électorale (TSJE) du Paraguay. Les responsables de ce projet cher-

chaient à transférer au TSJE du Paraguay l'expérience du Brésil en matière de perfectionnement et d'utilisation des machines à voter. Ce projet comportait un projet pilote dans cinq municipalités du Paraguay lors des élections du 18 novembre 2001. L'expérience comprenait 172 machines à voter, utilisées par 1,5 p. cent des électeurs. Lors des élections présidentielles d'avril 2003, il y avait 6 000 bureaux de scrutin électronique, pour un électorat de 1 140 000 personnes. Par conséquent, le dépouillement et la certification des bulletins ont été accélérés, les résultats ayant pu être connus quelques heures après le scrutin. (Rapport préliminaire du chef de la mission de surveillance technique et électorale de l'OEA, Santiago Murray, au Conseil permanent, le 7 mai 2003.)

S'inspirant de cette expérience, l'UPD/OEA favorise l'élargissement de la coopération horizontale entre le Brésil et les pays suivants : l'Équateur, la République dominicaine et la Colombie.

Dans le domaine de l'aide technique électorale, l'UPD/OEA a contribué à la modernisation des systèmes informatiques afin qu'il y ait des statistiques précises sur la carte interaméricaine. Les statistiques englobent des données telles que le pourcentage des électeurs inscrits dans la population, le nombre moyen d'inscrits par circonscription électorale, le coût du matériel électoral par électeur, etc. (www.oea.rite.org).

L'UPD a également conçu le programme interaméricain de technologie électorale (PITE), lequel contribuera à ce qu'il y ait des élections plus modernes, transparentes et efficaces dans l'hémisphère. Le PITE a pour objet de trouver les pratiques et les technologies qui fonctionnent dans le domaine électoral; de concevoir des programmes et des services technologiques au sein de l'OEA même; de créer des projets permettant la coopération horizontale et d'offrir des services consultatifs aux agents électoraux des États membres qui les demandent.

LE TABLEAU SUIVANT PRÉSENTE LES MISSIONS D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE L'OEA depuis le Troisième Sommet des Amériques

PAYS	TYPE D'ÉLECTION	DATE
Nicaragua	Présidentielle et législative	Le 4 novembre 2001
Honduras	Présidentielle et législative	Le 23 novembre 2001
Nicaragua	Régionale	Le 2 février 2002
République dominicaine	Législative	Le 16 mai 2002
Colombie	Présidentielle	Le 26 mai 2002
Bolivie	Présidentielle	Le 30 juin 2002
Équateur	Présidentielle	Le 20 octobre 2002
Pérou	Régionale et municipale	Le 17 novembre 2002
Paraguay	Présidentielle	Le 27 avril 2003
Argentine	Présidentielle	Le 27 avril 2003
Guatemala	Présidentielle	Le 9 novembre 2003

Pour s'acquitter du mandat relatif à un débat plus significatif sur la question des partis politiques, l'UPD/OEA, avec l'aide de divers organismes, a créé le forum interaméricain consacré aux partis politiques – mécanisme permettant le dialogue entre les partis, les secteurs sociaux, les universitaires, les agents électoraux, les médias et les organismes de coopération internationale. Le principal objectif est d'apporter une contribution au processus de renforcement et de

Les « missions d'observation électorale ont constitué une garantie de l'honnêteté, de l'impartialité et de la fiabilité des processus électoraux ». Discours du secrétaire général, à l'occasion du premier anniversaire de la signature de la Charte démocratique, le 16 septembre 2002.



Les grandes difficultés de la modernisation des systèmes électoraux sont l'obtention de ressources économiques pour acheter et pour moderniser l'équipement, l'installation de logiciels et d'applications ainsi que la formation du personnel des bureaux d'élection qui se serviront de la technologie mise en place dans les divers pays.



réforme des partis politiques ainsi que des systèmes de parti dans l'hémisphère, et ce, par le dialogue, l'échange des expériences et la mise en œuvre d'activités spécifiques. Trois réunions annuelles ont eu lieu dans le cadre de ce forum, la première aux États-Unis en décembre 2001, la deuxième au Canada en décembre 2002 et la troisième en Colombie en novembre 2003. Ces rencontres sont ouvertes à la participation d'intervenants de divers types d'institutions et de convictions idéologiques, dans un esprit d'équilibre national, régional et d'équité des sexes. Les discussions ont porté sur trois catégories de base : financement de campagnes et de partis politiques; nouveaux défis des partis dans le contexte de la gouvernance démocratique; considération des politiques de réforme récemment amorcées dans les pays et régions, notamment le Canada, le Guatemala, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Pérou et l'Amérique centrale. Ces initiatives comportent une analyse comparative du financement des campagnes dans 34 pays.

Les grandes difficultés de la modernisation des systèmes électoraux sont l'obtention de ressources économiques pour acheter et pour moderniser l'équipement, l'installation de logiciels et d'applications ainsi que la formation du personnel des bureaux d'élection qui se serviront de la technologie mise en place dans les divers pays. Il sera aussi important pour les pays de procéder aux adaptations nécessaires aux nouvelles technologies de l'automatisation, notamment des lois modernes et adaptées, en vue d'intégrer la technologie dans le système électoral et de faciliter le scrutin.

Dans le domaine des partis politiques, il est nécessaire de réformer et de moderniser le cadre juridique régissant le fonctionnement des systèmes des partis politiques. Il est également nécessaire d'améliorer les capacités et l'efficacité des partis politiques afin qu'ils jouent bien leurs rôles, surtout en matière de gouvernance, et de nouer de bonnes relations entre les partis politiques, la société civile organisée, les médias, le secteur privé et le grand public.

Transparence et bonne gestion publique

» MANDATS

Les chefs d'État et de gouvernement des Amériques ont reconnu que des institutions gouvernementales efficaces, représentatives, transparentes et publiquement responsables sont essentielles à la bonne gestion des affaires publiques. Dans cette optique, un des principaux mandats à cet égard est d'établir des liens coopératifs entre les corps législatifs nationaux respectifs des pays de l'hémisphère. Cela permettra l'échange d'expériences relatives aux questions telles que : les comptes publics, la supervision de la perception, de la répartition et de la dépense des fonds publics; la gestion de l'information personnelle détenue par les gouvernements et l'accès à celle-ci. Au niveau régional, les dirigeants ont favorisé la coopération et l'échange d'expériences entre les législateurs nationaux des pays de l'hémisphère à l'aide de mécanismes tels que le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA).

Le respect de la majorité de ces mandats est assuré grâce à des initiatives nationales. Il faut préciser qu'au cours des dernières années, les parlements des Amériques ont entrepris entre eux plusieurs activités qui favorisent la coopération interparlementaire et l'échange d'expériences et de pratiques exemplaires. Parmi ces activités, citons des séminaires comme celui tenu au Brésil et intitulé « Les parlements et le contrôle de la corruption : les défis politiques en Amérique latine ». Ce séminaire a mené à la création du groupe Parlementaires latino-américains contre la corruption (LAPAC) et d'un plan stratégique pour l'action parlementaire dans les Amériques à ce sujet. D'autres activités dignes de mention incluent la réunion sur la coopération interparlementaire qui a réuni les représentants des secteurs législatifs du Venezuela et des États-Unis et la création d'une stratégie régionale parlementaire dans la lutte contre le terrorisme, qui décrira les principales activités à entreprendre, les engagements clés à respecter et les ententes essentielles à

conclure par les corps législatifs afin de renforcer l'action parlementaire conjointe et de lutter contre le terrorisme. De plus, le Forum des présidents du secteur législatif de l'Amérique centrale (FOPREL) a préparé un plan d'action législatif régional contre le terrorisme, dont l'objectif est d'harmoniser la législation actuelle et de préparer une nouvelle législation contre le terrorisme. Enfin, le Parlement andin et la Commission parlementaire du Mercosur ont tenté de promouvoir la modernisation législative, de même que l'harmonisation et l'adoption de règlements sur des questions d'intérêt commun.

Au niveau interaméricain, un soutien a été fourni au Forum interparlementaire des Amériques (FIPA). L'objectif du FIPA est de créer un environnement qui permet aux législateurs des pays de l'hémisphère de partager leurs expériences et les pratiques parlementaires exemplaires visant à rehausser le rôle de l'organe législatif afin de promouvoir la démocratie et l'intégration. Depuis sa création, le FIPA a tenu trois réunions : la



La sénatrice Hervieux-Payette, présidente du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), soulignant, au nom du FIPA, la contribution du Secrétaire général de l'OEA au renforcement du rôle du secteur législatif des Amériques – octobre 2003.

première au Canada en mars 2001, la deuxième au Mexique au mois de mars 2002 et la troisième à Panama en février 2003. Le FIPA a créé un groupe de travail affecté au processus de négociation de la ZLEA et un groupe de travail chargé d'étudier la question du terrorisme. De plus, le FIPA a créé un Parlement virtuel où les législateurs des Amériques peuvent discuter de questions et échanger de l'information concernant les questions législatives. Le Parlement virtuel offre des outils, de l'information, et des services de formation et dirige des conférences

virtuelles entre les parlementaires de différents pays. Grâce à l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD), l'OEA a fourni de l'aide technique aux corps exécutifs et aux groupes de travail du FIPA et a mis en place la première phase du Parlement virtuel (www.efipa.org). Le FIPA a pour tâche principale de consolider et de renforcer le Parlement virtuel afin d'en faire une méthode pour accroître la participation des citoyens. Le pouvoir législatif est un élément essentiel à la démocratie, et le FIPA contribue à son renforcement.

Les médias de communication

→ MANDATS

Les composantes servant à développer la démocratie ont été traitées séparément lors du Troisième Sommet des Amériques. Les médias de communication ont été un des thèmes faisant l'objet des discussions. Tel qu'il a été stipulé dans la Déclaration de Québec, les médias jouent, à juste titre, un rôle clé en ce qui a trait à la promotion d'une culture démocratique, et devraient être à l'abri des interférences arbitraires de l'État. À la lumière de ces résultats, un meilleur accès des gens aux technologies de l'information actuelles et aux nouvelles technologies devrait jouer un rôle de premier plan.



En ce qui concerne l'interférence et les restrictions imposées par l'État aux journalistes et aux propriétaires de médias de communication, les médias en Amérique latine continuent d'être l'objet d'attaques qui briment leur liberté.

En ce qui concerne l'interférence et les restrictions imposées par l'État aux journalistes et aux propriétaires de médias de communication, les médias en Amérique latine continuent d'être l'objet d'attaques qui briment leur liberté. Ces attaques se présentent sous forme de violations, de menaces, d'assassinats et d'impunité (entre octobre 1988 et décembre 2002, quelque 263 journalistes ont été assassinés), en plus de l'absence de protection des sources journalistiques. Dans un effort de maîtriser cette réalité, les gouvernements et les organisations de la société civile, entre autres, se sont concertés afin de contrer de telles attaques. Par exemple, lors de la 59^e assemblée générale de la Société interaméricaine de la presse (SIP), qui a eu lieu du 10 au 14 octobre 2003, on a déclaré avoir enregistré des progrès pour la première

fois depuis des années – en éliminant l'impunité des personnes responsables de crimes contre les journalistes par le biais de poursuites en justice et en enseignant aux journalistes comment ne pas s'exposer à des risques.

Quoi qu'il en soit, les médias de communication sont aux prises avec des défis colossaux. Les nouvelles technologies ont fourni à de nombreuses collectivités de l'hémisphère un accès accru à l'information et une fenêtre plus large sur le monde extérieur, ce qui, par le fait même, a amélioré leur qualité de vie. Néanmoins, en dépit de ces progrès, beaucoup de ces mêmes collectivités n'ont pas les ressources nécessaires pour poursuivre le développement dans ce domaine.

Corruption

→ MANDATS

Les gouvernements de l'hémisphère ont reconnu que la corruption touche gravement les institutions politiques démocratiques et le secteur privé, mine la croissance économique et met en péril les besoins et les intérêts fondamentaux des groupes les plus défavorisés du pays. Dans le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques, les pays de l'hémisphère ont convenu d'envisager de signer et de ratifier, le plus tôt possible et selon le cas, la Convention interaméricaine contre la corruption, selon leurs cadres juridiques respectifs et d'adhérer à celle-ci, puis de promouvoir la mise en œuvre efficace de la Convention. Ils ont aussi décidé d'appuyer la création d'un mécanisme de suivi dès que possible, compte tenu de la recommandation de l'OEA, et ce, aux fins de la mise en œuvre de ce traité par les États parties en cause, et de donner plus de vigueur au réseau interaméricain d'institutions et d'experts luttant contre la corruption dans le contexte de l'OEA, ainsi qu'aux projets destinés à renforcer la coopération entre les représentants de l'éthique et les membres de la société civile.

La Convention interaméricaine contre la corruption cherche à promouvoir et à renforcer la coopération entre les États parties et à établir les mécanismes nécessaires à la prévention, à la détection, à la punition et à l'éradication de la corruption. La Convention a été adoptée par les États parties le 29 mars 1996, à Caracas, au Venezuela, signée à ce jour par 28 pays et ratifiée par 29 d'entre eux.

Peu après le Troisième Sommet des Amériques, et conformément à ses mandats, les pays qui avaient ratifié la Convention se sont réunis à Buenos Aires, en Argentine, du 2 au 4 mai 2001, afin d'établir le mécanisme de suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption, prévu dans le Plan d'action du Sommet. Le mécanisme permet aux États membres de

l'OEA qui ont ratifié la Convention de promouvoir la mise en œuvre de celle-ci, de contribuer à l'atteinte de ses objectifs, d'assurer le suivi des engagements pris dans ce document, et de faciliter la coopération technique, l'échange d'information, les expériences, les pratiques exemplaires et la concordance législative.

La première série d'examens du mécanisme a commencé en 2002. À ce jour, le Comité des experts du mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption a tenu quatre réunions régulières. Au cours des réunions de l'an passé, ce comité a déterminé les marches à suivre, la méthode d'examen ainsi que le calendrier et les autres détails techniques du processus. Il a également négocié et adopté le questionnaire à utiliser pour



La Convention interaméricaine contre la corruption cherche à promouvoir et à renforcer la coopération entre les États parties et à établir les mécanismes nécessaires à la prévention, à la détection, à la punition et à l'éradication de la corruption.

La bataille contre la corruption ne peut se gagner qu'à l'aide "d'engagements partagés" par tous les secteurs de la société.

recueillir l'information devant servir de base à l'examen de chaque pays. Cette année, le comité des experts a entamé l'examen en tenant compte du rapport sur l'Argentine et de l'approbation de ce rapport; ce dernier a été approuvé lors de la troisième réunion régulière de ce comité, soit du 10 au 13 février 2003. Pendant sa quatrième réunion régulière, qui s'est déroulée du 14 au 18 juillet 2003, les rapports finals de la Colombie, du Nicaragua et du Paraguay ont été examinés et approuvés. L'examen est effectué par des experts nommés par chaque État participant au mécanisme et siégeant à ce comité. Les représentants des organismes de la société civile ont eu l'occasion de rencontrer les membres du comité des experts et de leur présenter pour étude l'information pertinente.

Même avant l'adoption du mécanisme, l'OEA s'est occupée activement de la coopération technique, surtout par l'entremise d'activités aidant la mise en œuvre de cette convention dans la législation interne. Par exemple, l'OEA a entrepris des activités dans divers pays, notamment en République dominicaine, à la Barbade, à Sainte-Lucie, au Brésil, au Costa Rica, au Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua, au Suriname, au Belize et dans les pays des Caraïbes orientales, afin d'étudier la législation interne

et d'envisager des réformes susceptibles de s'imposer pour que cette législation respecte les

normes et les principes établis par la Convention interaméricaine contre la corruption. En outre, la Banque mondiale a favorisé activement les réformes institutionnelles axées sur la lutte contre la corruption dans la région, comme le démontre ses travaux récents au Honduras et au Guatemala. Quant à la Banque interaméricaine de développement (BID), elle a approuvé une subvention de 1 230 000 million\$US en juin 2001, afin d'aider l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, l'Équateur, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela à mettre en place et à renforcer des unités du renseignement financier pour découvrir les activités de blanchiment de l'argent. (World Corruption Report 2003 [rapport de 2003 sur la corruption mondiale] – Transparency International)

Le Secrétariat technique pour les mécanismes de coopération juridique, du Sous-secrétariat aux questions juridiques du Secrétariat général de l'OEA a créé le réseau interaméricain luttant contre la corruption, dont le site Web offre de l'information opportune et précise destinée au grand public et portant sur les nouveautés, les décisions et les activités de l'OEA dans la lutte contre la corruption.

Dans les mesures prises pour garantir l'accès à l'information, il faudrait noter la « Freedom of Information Act » (loi sur la liberté de l'information) approuvée en juin 2002 et la « Public Administration Transparency Act » (loi sur la transparence de l'administration publique) approuvée au Panama en décembre 2001. Nous devrions aussi mentionner les nouveaux projets de cybergouvernement dans la région, outils

PROGRÈS

Le Mexique est un chef de file dans la région en matière de mise en œuvre de mesures contre la corruption, comme le démontrent ses nouvelles lois, notamment celle qui régit les responsabilités administratives des fonctionnaires ainsi que celle sur la liberté de l'information dans le domaine public. Selon les estimations de la Banque mondiale, la corruption représente environ 9 p. cent du produit intérieur brut du Mexique, ce qui dépasse les dépenses de ce pays dans le domaine de l'éducation.

favorisant une transparence supérieure dans les soumissions et l'octroi de contrats publiques. Les exemples sont les sites du Brésil (www.comprasnet.gov.br), du Chili (www.compraschile.cl) et de la Colombie (www.gobiernoenlinea.gov.co).

La responsabilité de la prévention de la corruption et de la lutte contre celle-ci relève des gouvernements ainsi que des pouvoirs législatif et judiciaire. La bataille contre la corruption ne

peut se gagner qu'à l'aide d'« engagements partagés » par tous les secteurs de la société. Pour combattre ce fléau, il faut un changement d'attitude collective et un renforcement des institutions afin qu'il y ait plus de transparence et d'efficacité. Il ne sera possible de mettre fin une fois pour toutes à la corruption que si nous mettons en œuvre les recommandations issues des séries d'examens et si les États membres apportent leur appui à la Convention et à son mécanisme de suivi.

Renforcer les Administrations Locales

► MANDATS

Au Troisième Sommet des Amériques, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à faciliter la participation des citoyens à la vie publique, en particulier aux administrations locales ou municipales. À cet égard, les gouvernements ont soutenu le Programme de coopération à la décentralisation et aux administrations locales de l'OEA. Les dirigeants se sont aussi prononcés en faveur de la promotion du développement, de l'autonomie et du renforcement institutionnel des administrations locales, de même que de l'échange de renseignements et de pratiques exemplaires entre les fonctionnaires des administrations locales, les associations de municipalités, les associations communautaires et les citoyens en général. Ils ont aussi décidé d'organiser en Bolivie une réunion des ministres ou hauts fonctionnaires chargés des politiques de décentralisation, des administrations locales et de la participation des citoyens au niveau municipal.

La décentralisation et le renforcement des administrations régionales et municipales ont pris de l'importance comme instruments servant à renforcer la démocratie et à améliorer l'administration publique dans l'hémisphère, de même qu'à s'adapter à des défis tels que la mondialisation et le développement territorial équitable. Les processus – de même que les résultats – n'ont pas été les mêmes d'un pays à l'autre, mais ont donné de bons résultats dans l'ensemble. Parmi ces processus citons, entre autres, des progrès importants tels que : le désir de continuer de développer les proces-

sus; les efforts visant à améliorer les cadres réglementaires; l'élaboration de méthodologies de décentralisation; l'innovation au sein de l'administration publique et la prestation de services; le développement de nouveaux axes de progrès économiques et sociaux; l'augmentation de la participation des citoyens au niveau local; l'intégration des citoyens au processus décisionnel; le partage d'expériences fructueuses.

La réunion de haut niveau approuvée par les dirigeants a été convoquée par l'OEA à La Paz, en Bolivie, et a eu lieu du 29 au 31 juillet

De nouvelles initiatives de gouvernement électronique ont été prises pour accroître la transparence dans les contrats publics





« La décentralisation est un instrument qui permet de renforcer la démocratie et de consolider le développement économique et social en Amérique latine ».
César Gaviria,
Secrétaire général de l'OEA

2001; elle a lancé un processus de coopération dans l'hémisphère et de suivi systématique, par l'Organisation, de la mise en œuvre du mandat dans cette région. En Bolivie, les États se sont entendus sur la Déclaration de La Paz sur la décentralisation et le renforcement des administrations régionales et municipales, de même que sur la question de la participation de la société civile. La Déclaration a permis d'établir le Réseau interaméricain de haut niveau en matière de décentralisation, d'administration locale et de participation citoyenne (RIAD) (<http://www.upd.oas.org/riad>) en tant que mécanisme de coopération interaméricaine sur ces questions et instrument pour l'échange de renseignements et de pratiques exemplaires entre tous les participants.

On a fait avancer le processus mis en place à La Paz à la Deuxième Réunion des ministres et des hauts fonctionnaires chargés des politiques de décentralisation, d'administration locale et de participation citoyenne à l'échelle municipale dans le Continent américain, qui a eu lieu du 24 au 26 septembre 2003 à Mexico, au Mexique. Cette réunion a donné naissance au Plan d'action de Mexico sur la décentralisation et le renforcement des administrations régionales et municipales et de la participation citoyenne. Le Plan d'action a permis d'établir des lignes directrices stratégiques et de définir des domaines prioritaires d'intervention pour les deux prochaines années; il exige également la création d'un groupe de soutien financier et technique qui sera coordonné par le Secrétariat technique du RIAD et qui a pour mandat d'assurer les ressources nécessaires au Plan d'action. La troisième réunion ministérielle sur cette question se tiendra au Brésil en 2005, et aura comme objectif d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action. Il faut préciser que l'Unité pour la promotion de la démocratie du Secrétariat général à l'OEA (UPD/OEA) a été désignée comme Secrétariat technique du processus lancé à La Paz. L'UPD offre du soutien technique aux réunions ministérielles du RIAD; elle met également en œuvre un programme de soutien à la décen-

tralisation qui implique des activités telles que des forums, des séminaires, de la coopération technique, des publications et de la formation. Un exemple de telles activités du programme est la conclusion d'une entente non remboursable de coopération technique au montant de 100 000 \$US le 15 avril 2002 avec la Banque interaméricaine de développement; cette entente sera mise en œuvre par l'UPD/OEA.

Parmi les défis que posent les processus en cours, citons le besoin de : continuer de régler minutieusement les cadres judiciaires et institutionnels; être attentif aux risques macroéconomiques de la décentralisation; assurer des processus complets et le transfert de ressources, conformément aux tâches assignées; favoriser l'échange de renseignements et de pratiques exemplaires dans des domaines tels que les méthodologies de décentralisation; être attentif à la dimension politique de la décentralisation; assurer la collaboration et le consensus quant à la conception, la réalisation et la durabilité de ces processus. De la même façon, il est essentiel : d'assurer la coordination entre les agences de coopération technique et les agences de financement; de faire l'usage approprié des nouvelles technologies d'information et de communication comme outils de coordination et d'interaction; de renforcer la capacité des organismes nationaux à planifier, à concevoir, à coordonner, à mettre en œuvre, à superviser, à contrôler et à mettre au point des politiques et des stratégies de décentralisation. Il est essentiel de donner au RIAD les moyens nécessaires pour qu'il devienne un instrument pour l'échange et la collaboration entre les pays de l'hémisphère, tout comme le sont l'implication du réseau et le dialogue en cours avec les autres intervenants dans le processus de décentralisation.

2. Droits de la personne et libertés fondamentales

→ MANDATS

Les dirigeants qui participaient au Sommet de Québec ont reconnu que la protection et la défense universelles des droits de la personne sont des conditions fondamentales au fonctionnement des sociétés démocratiques. Les mandats portent sur six domaines principaux : le respect par les gouvernements nationaux de l'esprit et de la lettre de la loi en ce qui concerne les obligations et les normes des droits de la personne internationaux; le renforcement du système interaméricain des droits de la personne, y compris la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH); les travailleurs migrants et leur famille; les droits des femmes et des enfants; et la liberté d'expression. On a accordé une attention particulière aux populations qui, par le passé, ont subi les contrecoups de la discrimination et de l'exclusion sociale

Le processus du Sommet est un forum multilatéral dynamique qui permet d'inscrire les grands enjeux liés aux droits de la personne en tête des priorités régionales et d'établir de nouveaux mandats dans le but de réaliser des progrès. Depuis le Sommet de Québec, la démocratie et les droits de la personne dans l'hémisphère ont été menacés à de nombreuses reprises par des crises d'ordre économique et politique et par un manque de confiance dans les institutions publiques et les politiciens. Dans toute la région, l'impunité et les lacunes dans l'administration de la justice demeurent d'importants obstacles. Même si l'on prend davantage en considération les droits économiques, sociaux et culturels dans les priorités régionales, les réalisations concrètes sont toujours incomplètes et limitées. La région subit toujours les conséquences de l'inégalité et de la discrimination, y compris

de l'exclusion sociale d'une partie importante de la population et de nombreux secteurs sociaux.

MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES ET RESPECT DES NORMES INTERNATIONALES

La mise en œuvre des obligations internationales au niveau national est l'objectif premier du système régional des droits de la personne. Sous l'impulsion du Sommet de Québec, la ratification de traités interaméricains sur les droits de la personne est une étape essentielle à la consolidation de l'efficacité des garanties régionales au niveau national. Depuis le Sommet, un pays a ratifié le Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels (« Protocole de San Salvador »), deux la Convention sur la disparition forcée



La région subit toujours les conséquences de l'inégalité et de la discrimination, y compris de l'exclusion sociale d'une partie importante de la population et de nombreux secteurs sociaux.

des personnes, un la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes (« Convention de Belém do Pará ») et huit la Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées. (CIDH)

Une des récentes initiatives de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) relativement à la mise en œuvre des obligations internationales a été d'indiquer aux gouvernements comment il faut rendre les initiatives nationales de lutte contre le terrorisme compatibles avec les principes de la protection des valeurs démocratiques et des droits de la personne. Alors que les gouvernements des Amériques recentraient leurs efforts en matière de sécurité sur les mesures visant à contrer la menace terroriste, la Commission a publié son Rapport sur le terrorisme et les droits de la personne au mois d'octobre 2002. On y retrouve des conseils aux gouvernements sur leurs obligations internationales à l'égard des droits de la personne dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et des recommandations particulières sur les moyens à prendre pour mettre en œuvre les règles au moment de concevoir et d'appliquer des mesures antiterroristes. (CIDH)

Au mois de mars 2003, la CIDH a organisé une séance de travail sur la mise en œuvre des engagements et des normes en matière de droits de la personne dans le système interaméricain, en collaboration avec le International Justice Project. Quinze experts du secteur public et de la société civile se sont penchés sur les mécanismes législatifs, judiciaires et intra-gouvernementaux afin de mettre en œuvre ces engagements. Plus de 70 représentants des États membres de l'OEA ont participé au dialogue. (www.oas.org)

Au mois d'octobre 2003, la CIDH a rendu publique sa résolution n° 1/03 sur la mise en accusation des personnes qui commettent des crimes internationaux afin d'offrir des mesures supplémentaires requises

pour combattre l'impunité dont jouissent les auteurs de génocides, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. La résolution incite les États à adopter des mesures législatives et d'autres moyens afin de punir les responsables de tels crimes. La résolution encourage tout particulièrement les États à s'assurer que les personnes qu'on soupçonne d'avoir commis ces crimes sont traduites devant la justice nationale et font l'objet de mesures d'extradition, le cas échéant.

Le traité instituant la Cour pénale internationale (CPI) est entré en vigueur le 1er juillet 2002. La CPI a été créée pour traduire en justice les personnes accusées de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Dans les Amériques, 19 pays sont signataires du traité de la CPI. Plusieurs pays ont incorporé des obligations internationales et ont signé le traité de la CPI. Le Brésil, par exemple, a instauré comme loi nationale le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. L'Argentine et l'Équateur ont pour leur part présenté une législation de mise en œuvre provisoire, alors que le Pérou, la Bolivie et le Venezuela ont déjà entamé la mise en œuvre. (Human Rights Watch World Report 2003: Americas Overview)

Au chapitre du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et des formes d'intolérance connexes, la Conférence régionale préparatoire qui a eu lieu au Chili avant le Sommet de Québec et la Conférence mondiale à Durban à la suite du Sommet ont aidé à mobiliser les gouvernements et la société civile pour renouveler leur approche pour remédier à ces problèmes et inscrire ces questions en tête des priorités régionales. Les Amériques ont donné le ton dans ce dossier. L'OEA réalise des progrès dans ce dossier grâce à la résolution qu'elle a récemment adoptée et qui prévoit des études par la CIDH sur l'action affirmative et d'autres par le Centre d'études de la justice dans les Amériques (CEJA) sur la discrimination raciale dans le domaine de l'administration de la justice.

RENFORCEMENT DES SYSTÈMES

POUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Dans les Amériques, le mouvement des droits de la personne témoigne d'un dynamisme impressionnant au niveau des collectivités. De nombreuses organisations de la société civile locales et régionales se consacrent à la défense des droits de la personne, y compris les droits des femmes et la liberté d'expression, souvent malgré les menaces d'intimidation, d'agression physique et même de mort.

Soucieuse de mettre en œuvre le mandat du Sommet de Québec sur les défenseurs des droits de la personne et leur situation dans l'hémisphère, de même que la priorité que l'Assemblée générale de l'OEA a donnée à ce dossier, la CIDH a créé l'Unité des défenseurs des droits de l'homme à la fin de 2001. L'Unité coordonne le travail du Secrétariat exécutif avec les défenseurs des droits de la personne et les problèmes auxquels ils sont confrontés, reçoit de l'information utile et entretient des liens avec un large éventail d'intervenants, y compris le bureau du Rapporteur de l'ONU sur ce dossier, des sources gouvernementales et des représentants de la société civile. Elle fait office de secrétariat central et s'assure qu'on porte une attention urgente aux situations de danger imminent et fait connaître des stratégies de promotion et de protection nécessaires au rôle de défenseurs des droits de la personne. L'Unité a offert de l'aide au cours des visites sur place de la Commission, de même qu'au cours des audiences sur des affaires ou des thèmes précis. La Commission prépare actuellement une étude sur la situation des défenseurs des droits de la personne dans la région.

Enfin, au chapitre du renforcement du système régional des droits de la personne, la CIDH et la Cour interaméricaine ont mis en œuvre de nouvelles règles de procédure visant à clarifier et à renforcer les procédures, surtout en ce qui concerne le système de pétition individuel. Les changements apportés aux règles de la Commission, par exemple, clarifient les différentes étapes et les conséquences du processus de requête. Selon le mandat du Sommet qui vise à facilit-

ter l'accès des gens aux mécanismes de protection, un autre changement important est le rôle plus important que joueront les victimes et les requérants quand il s'agira de saisir la Cour interaméricaine de certaines affaires. Ces derniers auront l'occasion de présenter leurs propres arguments et éléments de preuve pendant la procédure. Depuis l'adoption des nouvelles règles, le nombre de litiges confiés à la Cour interaméricaine a beaucoup augmenté. À cet égard, il faut noter que, malgré les bons côtés de ces changements, ceux-ci créent aussi des défis supplémentaires. L'augmentation du nombre de litiges pèse lourdement sur des ressources déjà limitées. Pour sa part, la Commission est constamment appelée à tenir compte de nouveaux mandats et de mandats plus détaillés et à intervenir dans des situations urgentes, et reçoit un plus grand nombre de requêtes. Toutefois, étant donné l'augmentation croissante des mandats confiés par les pays, l'insuffisance des ressources financières représente un obstacle important pour la Commission. (CIDH)

Le système interaméricain des droits de la personne a réalisé d'importants progrès au cours des dernières années. L'entrée en scène de gouvernements démocratiques dans la région a été une exigence de base à l'avancement du respect de la primauté du droit et des droits de la personne. Le renforcement des systèmes démocratiques a aussi permis de mieux faire connaître le système régional des droits de la personne et la protection qu'il offre, et a beaucoup amélioré la capacité du système interaméricain des droits de la personne de contribuer au respect des libertés et droits fondamentaux au niveau national. Cette sensibilisation accrue et des sociétés plus ouvertes ont eu pour effet, par exemple, d'accroître le nombre de requêtes présentées à la Commission interaméricaine des droits de l'homme ces dernières années. Les recommandations de la Commission concernant certaines affaires ont entraîné des changements aux lois nationales, aux politiques et aux pratiques et ont permis à des victimes de violence d'obtenir de réparation. Grâce au processus de règlement à



L'entrée en scène de gouvernements démocratiques dans la région a été une exigence de base à l'avancement du respect de la primauté du droit et des droits de la personne.

l'amiable des différends, la Commission a permis aux parties d'engager des discussions fructueuses ayant pour but de régler des différends; ce mécanisme permet de plus en plus souvent de trouver des solutions qui profitent à la partie qui a déposé la requête, aux États membres et au système dans l'ensemble. Le travail de la Commission a pour objet de sauver des vies, de protéger les libertés fondamentales, de rétablir la justice et de réparer les préjudices. Grâce à l'instruction des affaires et à d'autres mécanismes de protection, la Commission et la Cour jouent un rôle de plus en plus primordial dans ce dossier fort complexe qui demeure la priorité pour le système : assurer la mise en œuvre efficace des mécanismes de protection des droits de la personne au niveau national.

MIGRATION

La CIDH a décidé d'accorder une importance prioritaire à la situation des travailleurs migrants et de leur famille, les considérant un groupe social particulièrement vulnérable, souvent victime de violations systématiques des droits fondamentaux. Bien qu'elle ait été créée avant la tenue du Sommet de Québec, la fonction de rapporteur spécial chargé du dossier des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de l'OEA est un élément essentiel à la mise en œuvre des engagements des dirigeants. Le rapporteur a pour mandat de mieux sensibiliser les gens aux responsabilités des États, de présenter des recommandations particulières afin d'inciter les États à prendre des mesures novatrices en faveur des travailleurs migrants, de préparer des rapports et des études et d'agir rapidement en cas d'allégation de violation des droits des travailleurs migrants. Les dirigeants qui participaient au Sommet ont décidé d'exiger la création d'un programme interaméricain au sein de l'OEA afin de défendre et de protéger les droits des migrants. Conformément à ce mandat, la Commission a présenté ses premières recommandations dans un rapport au Conseil permanent. (Rapporteur pour les travailleurs migrants)

Le rapporteur a réalisé ses premières visites thématiques sur place en 2002 au Guatemala, au Costa Rica et au Mexique afin de se renseigner en personne sur la situation des travailleurs migrants dans ces pays. Les visites sur place permettent au rapporteur d'accomplir son travail en établissant des contacts importants et en recueillant de l'information précieuse sur la situation des travailleurs migrants et les membres de leur famille. Le rapporteur doit avoir une vue d'ensemble des questions en cause pour les travailleurs migrants, de leur statut et des nouveaux faits, tant au niveau national que régional. Il atteint cet objectif en recourant à de nombreux mécanismes. L'observation et la surveillance jouent un rôle crucial à cet égard. (Fourth Progress Report of the Special Rapporteurship on Migrant Workers and their Families).

Le rapporteur et son équipe s'intéressent tout particulièrement à la garantie d'une procédure régulière pour les travailleurs migrants et leur famille; au renforcement du contrôle des migrations, d'accroître la sécurité nationale et de lutter contre le terrorisme (en particulier la mise en œuvre de mesures susceptibles de saper les droits fondamentaux des travailleurs migrants et de leur famille); le passage clandestin et le trafic de personnes; et les effets des crises politiques et économiques sur les mouvements migratoires dans les Amériques. Les crises économiques et politiques récentes en Argentine et au Venezuela et les conflits en Colombie ont entraîné une augmentation spectaculaire des migrations. Selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), au moins 20 millions de migrants dans le monde venaient d'Amérique latine. Selon les estimations, 70 % de ces migrants d'Amérique latine et des Caraïbes habitent les États-Unis. Autre question cruciale qui fait l'objet d'une attention particulière du rapporteur : la situation des travailleurs migrants et leurs droits de travailleurs dans l'hémisphère. Au mois de juin 2003, seuls sept pays avaient ratifié la Convention de l'ONU sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Droits de la personne des femmes

→ MANDAT

Créé juste avant le Premier Sommet des Amériques en 1994, le poste de rapporteur pour les droits des femmes de l'OEA s'est vu donné comme fonction prioritaire d'assurer l'accès efficace des femmes à l'appareil judiciaire, surtout celles qui ont été victimes de violence. Les deux piliers de l'égalité et de la non-discrimination sont à la base des mandats du rapporteur, car l'accès rapide à la protection et aux garanties judiciaires efficaces constitue la première ligne de défense pour la protection des droits fondamentaux. Le travail du rapporteur pour les droits des femmes permet de dégager un dénominateur commun à l'expérience des femmes relativement à l'accès à la justice et à son administration dans les Amériques : de nombreuses victimes ne peuvent pas se prévaloir promptement de mesures de protection et de garanties judiciaires efficaces. La violence faite aux femmes et l'impunité sont toujours des obstacles importants à la réalisation des droits de la personne des femmes dans l'hémisphère. Selon l'OPS, 20 à 60 % des femmes dans les Amériques ont été victimes de violence intrafamiliale. (OEA, 2002 Update on the Work of the Rapporteurship on the Rights of Women).

Le rapporteur contribue aussi à la préparation de rapports sur des dossiers particuliers concernant les droits des femmes et de rapports portant sur des pays ou des thèmes particuliers et aide à coordonner les audiences dans des dossiers liés aux droits des femmes dont est saisie la Commission. Autre élément clé du travail du rapporteur : la diffusion d'information comme technique de promotion de l'accès des femmes à des recours efficaces et comme moyen de faire connaître à la société civile les mécanismes régionaux visant à améliorer la protection des droits, y compris le système de requêtes des individus.

Dans l'espoir d'intégrer la perspective de la parité hommes-femmes au travail de l'OEA et, conformément au Programme interaméricain de promotion des droits de la personne de la femme, de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes, la Commission interaméricaine des femmes (CIF) a dressé deux plans exhaustifs qui permettront d'incorporer cette perspective aux

deux processus ministériels du Sommet : Emploi et Justice. Ces perspectives font partie du travail des ministres du Travail et de la Justice depuis 2001 et ne cessent de prendre de l'ampleur. On prépare actuellement des plans en vue d'incorporer ce programme au travail des ministres de l'Éducation et de la Science et de la technologie.

La CEPALC a mis au point un ensemble complexe d'indicateurs pour les domaines énumérés dans le Programme régional d'action pour les femmes en Amérique Latine et aux Caraïbes, 1995-2001 et la Déclaration et Programme d'action de Beijing, de même que des indicateurs par pays et région. Ces indicateurs visent de nombreuses questions énumérées dans les mandats du Sommet sur l'égalité des sexes, y compris la réduction de la pauvreté, la mortalité infantile, l'éducation primaire, la lutte contre le VIH/sida, la santé maternelle et la violence. Toutefois, les données existantes datent d'avant 2001. (Rapport du Groupe de travail conjoint du Sommet)



La violence faite aux femmes et l'impunité sont toujours des obstacles importants à la réalisation des droits de la personne des femmes dans l'hémisphère.

Dans la région, nous avons constaté l'adoption de lois, de programmes et de politiques novateurs ou renforcés en vue de combattre la discrimination et la violence contre les femmes.

Les initiatives locales, nationales et régionales visant à s'attaquer au problème des violations des droits de la personne dont les causes et les conséquences comportent une dimension sexospécifique ont réussi à établir certaines normes minimales, surtout en ce qui concerne la discrimination et la violence contre les femmes. Dans la région, nous avons constaté l'adoption de lois, de programmes et de politiques novateurs ou renforcés en vue de combattre ces problèmes. Le défi principal à relever demeure l'écart entre ces normes et l'expérience réelle des femmes dans les Amériques. (Rapporteur pour les droits des femmes).

Le financement de ces activités vitales est toujours un défi à relever. Il convient de rappeler que le mandat de la Commission interaméricaine des droits de l'homme est directement inspiré de la Charte de l'OEA, de la Convention américaine, de ses statuts et d'autres instruments pertinents du système. Ces responsabilités sont incontournables.

Les assumer exige forcément l'affectation de fonds correspondants. Qui plus est, la Commission se voit régulièrement confier des mandats supplémentaires ou des mandats étendus par les organes politiques de l'OEA. En cette période de compressions budgétaires qui touchent l'organisation dans l'ensemble, il est important de reconnaître que le Conseil permanent a affecté des fonds supplémentaires limités à la Commission et à la Cour interaméricaine en 2002 et en 2003. Bien qu'on ait fermement affirmé, au cours du Sommet de Québec et des Assemblées générales subséquentes de l'OEA, qu'il fallait augmenter le budget de la Commission et de la Cour interaméricaine, ces deux organisations se heurtent toujours à un manque criant de ressources financières.

Il faut prendre des mesures décisives au niveau régional afin de relever les grands défis dans l'avancement du programme de l'hémisphère, soit la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de la personne.

Droits de la personne des enfants et des adolescents

→ MANDATS

On retrouve deux mandats particuliers portant sur les droits de la personne des enfants et des jeunes dans le Plan d'action de Québec. Selon le premier, les pays doivent étudier, signer et ratifier deux protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies ou accéder à ces protocoles, et intégrer pleinement leurs obligations, au sens de cette convention, en une loi, politique et pratique nationales. Selon le deuxième, les droits de la personne des enfants et des adolescents doivent être intégrés aux institutions de l'hémisphère, notamment la Cour interaméricaine des droits de l'homme, la CIDH, et l'Institut interaméricain de l'enfant.

Les deux protocoles facultatifs, soit le protocole concernant la participation d'enfants aux conflits armés et le protocole concernant la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des

enfants, ont été adoptés en vue de renforcer les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies dans ces domaines. Ces protocoles sont entrés en vigueur respectivement le 12



février et le 18 janvier 2002, ce qui en fait des instruments exécutoires pour la moitié des pays de l'hémisphère. Selon le site Web de l'UNICEF, ces gouvernements sont les suivants :

- *Vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants* : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Costa Rica, Dominique, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, États-Unis, Uruguay et Venezuela.
- *Participation d'enfants aux conflits armés*: Argentine, Canada, Chili, Costa Rica, Dominique, République dominicaine, Salvador, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, États-Unis, Uruguay et Venezuela.

Le rapporteur spécial pour les droits des enfants de l'OEA a organisé, de concert avec les États membres de l'OEA et des organisations de la société civile, plusieurs ateliers et séminaires en vue de renseigner le public sur le système interaméricain des droits de la personne. Par exemple, le 19 juin 2002, à Asunción, au Paraguay, le rapporteur pour les enfants a organisé un atelier sur le rôle du système interaméricain des droits de la personne dans la promotion et la défense des droits des enfants et des jeunes. L'OEA a également organisé des visites sur le terrain et divers ateliers, en collaboration avec des cadres du gouvernement et des défenseurs des droits de l'enfant, au Paraguay, au

Guatemala, au Honduras, au Pérou, au Mexique, en Colombie, en Uruguay, en Jamaïque, au Brésil et à Trinité-et-Tobago afin de promouvoir les mécanismes du système interaméricain pour la protection des enfants.

Les droits des enfants prennent de plus en plus d'importance et sont de plus en plus reconnus dans le programme politique des Amériques. Les progrès dans ce dossier sont toutefois mitigés. L'UNICEF décrit quelques obstacles au respect des droits des enfants, notamment : les États qui adoptent des tribunaux de la jeunesse de plus en plus sévères, où les enfants sont battus, arbitrairement détenus par la police et contraints à partager des centres d'incarcération avec des adultes dans des conditions inhumaines; la lutte contre la main-d'œuvre enfantine et l'exploitation des enfants; les conflits armés et le recrutement d'enfants soldats. La CIDH indique dans ses Recommandations for Eradicating the Recruitment of Children and Their Participation in Armed Conflicts que les lois dans la plupart des États membres fixent à 18 ans l'âge minimal de conscription, mais que les forces militaires des États et les groupes dissidents armés violent toujours les droits des enfants en recrutant de force des mineurs. Bien souvent, les jeunes recrues sont issues de familles à faible revenu ou de familles autochtones, groupes davantage touchés que les autres par la pauvreté et la difficulté d'accéder à la justice.

PROGRÈS

Dans le conflit armé en Colombie, plus de 11 000 enfants soldats combattent dans les rangs de la guérilla et des groupes paramilitaires. Le 18 septembre 2003, Human Rights Watch a annoncé que le gouvernement colombien avait pris de nouvelles mesures qui visaient à mettre fin à la participation des enfants soldats. Le gouvernement colombien a convenu d'étendre ses programmes en vue de réhabiliter les enfants soldats et aussi de porter une attention particulière à leur démobilisation dans les pourparlers avec les groupes de guérillas et les groupes paramilitaires. Ce n'est pas là tâche facile, car ces groupes armés peuvent souvent obliger les enfants à exécuter d'autres enfants qui tentent de désertir.



“La liberté d’expression est essentielle pour le développement de la connaissance et de la compréhension entre les peuples qui mènera à une véritable compréhension et coopération entre les nations du même hémisphère”
(Déclaration sur la liberté d’expression)

Liberté d’expression

→ MANDATS

La Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH) a créé le poste de rapporteur spécial pour la liberté d’expression en 1997 parce qu’on s’inquiétait gravement des mesures qui portaient constamment atteinte à la liberté de la presse et à l’accès à l’information dans les pays de l’hémisphère. Aux Deuxième et Troisième Sommets des Amériques, les chefs d’État et de gouvernement ont réaffirmé l’importance de cette fonction pour le système démocratique dans la région.

Depuis qu’il occupe ce poste, le rapporteur spécial a participé à des forums internationaux et a contribué à la coordination des efforts avec d’autres organisations non gouvernementales. Grâce aux liens établis avec les États membres et les diverses organisations de la société civile, cette fonction a contribué à mettre sur pied des initiatives visant à modifier les lois limitant la liberté d’expression et à promouvoir de nouvelles lois élargissant le droit des citoyens à parti-

ciper activement au processus démocratique grâce à l’accès à l’information.

Une des principales contributions de la fonction de rapporteur a été la préparation d’un Projet de déclaration sur les principes de la liberté d’expression, qui a été adoptée par la Commission interaméricaine au cours de sa 108e session régulière au mois d’octobre 2000. Cette déclaration est devenue un document essentiel à l’interprétation de l’article 13 de la Convention américaine relative

aux droits de l'homme (selon laquelle la liberté d'expression est un droit de la personne fondamentale) et un outil de référence dans tout l'hémisphère relativement aux normes minimales nécessaires que doivent garantir les sociétés démocratiques pour assurer l'exercice à part entière de ce droit.

Le rapporteur s'occupe aussi de la surveillance intensive des violations et des menaces à la liberté d'expression dans l'hémisphère. Ce travail se reflète dans son évaluation annuelle de l'état de la liberté d'expression dans les Amériques, de même que dans ses communiqués de presse qui sont distribués à l'échelle de l'hémisphère et ailleurs.

Le travail qu'il accomplit relativement aux causes individuelles considérées dans le cadre des rouages du système interaméricain a mené des victimes de violations à la liberté d'expression à voir le système comme un dernier ressort en vue de s'assurer que justice est faite. Les jugements et les rapports émis dans les diverses causes auxquelles le rapporteur a activement parti-

cipé ont aidé à améliorer la situation des droits de la personne dans la région en incluant des changements particuliers à la législation

et aux pratiques d'États membres de l'OEA. Les mesures préventives et préliminaires ont également eu des effets significatifs sur la protection de la vie de nombreux communicateurs sociaux et ont contribué à la prévention de torts potentiellement irréparables à l'exercice de la liberté d'expression.

Le rapporteur a, de plus, contribué à la doctrine de la liberté d'expression dans les chapitres de ses rapports annuels portant sur des sujets tels que la législation, les sexes et la liberté d'expression, l'accès à l'information, l'éthique dans les médias, le terrorisme et la liberté d'expression et la pauvreté et la liberté d'expression.

Le rapporteur maintient son engagement à la lutte contre certaines menaces à la liberté d'expression et violations auxquelles il a dû se référer maintes et maintes fois dans ses rapports annuels. Les agressions contre les journalistes, l'assassinat de journalistes, l'impunité et l'absence de lois garantissant l'accès à l'information et de lois qui interdisent les insultes contre les hauts dirigeants (leyes de desacato) sont toujours des caractéristiques lamentables de certains pays de la région. On peut trouver des renseignements supplémentaires sur le rapporteur pour la liberté d'expression sur le site Web suivant : www.cidh.oas.org/Relatoria

- La liberté d'expression est un droit personnel et un droit collectif
- La liberté d'expression est un principe fondamental sans quoi une société démocratique ne peut exister. Toute société mal informée n'est pas tout à fait libre.
- Garantir l'accès à l'information est un instrument fondamental à la promotion de la justice; un tel accès fait en sorte qu'il existe des mécanismes de prévention des attaques contre les droits de la personne.



3. Justice, primauté de droit et sécurité des particuliers

→ MANDATS

Au Troisième Sommet des Amériques, les chefs d'État et de Gouvernement se sont davantage penchés sur la justice dans les Amériques. Ici, les gouvernements se sont concentrés sur l'amélioration de l'accès à la justice et sur l'indépendance de la magistrature. Ils ont aussi examiné de nouvelles menaces multidimensionnelles à la sécurité, comme le trafic illicite de drogues et les crimes qu'il entraîne, le trafic et l'utilisation criminelle d'armes ainsi que le problème général de la violence au sein de la société. Les dommages que le crime organisé transnational cause à nos démocraties et au développement économique et social de notre région exigent des mesures urgentes visant à renforcer l'entraide et la coopération judiciaires dans notre hémisphère. Afin d'affronter ces problèmes, les pays de notre hémisphère ont entamé des réformes d'envergure au sein de leurs systèmes juridiques, en particulier dans les domaines de la justice pénale, du gouvernement, de l'accès et des systèmes d'administration.



La réforme des systèmes judiciaires est complexe et, pour être efficace, elle doit s'appliquer à long terme avec des mesures coordonnées adéquatement financées et avoir l'appui des politiciens. Bien que ces nations aient fait beaucoup d'efforts pour renforcer l'indépendance de leurs magistratures, elles souffrent encore d'une corruption et d'une impunité généralisées.

Les nations se heurtent aussi à des obstacles qui limitent leur accès aux systèmes juridiques en vue de régler les différends. Les dirigeants de notre hémisphère se sont donc engagés à élaborer des programmes publics et privés visant à protéger les droits de leurs citoyens et à leur assurer un accès rapide, équitable et universel à la justice. Ils se heurtent pour cela à plusieurs défis, notamment un manque de juges qualifiés, une infrastructure inadéquate et une bureaucratie compliquée qui retarde les procédures. Plusieurs pays ont apporté des changements afin de régler ces problèmes; entre autres, ils ont nommé des ombudsmans pour protéger les droits des citoyens et ont alloué des budgets à leurs magistratures. De plus, les chefs d'État et de gouvernement ont convenu de promou-

voir un vaste échange d'information afin de se conformer aux règles internationales sur les droits de la personne, de réduire le nombre de détentions avant le procès, de fixer des peines autres que l'emprisonnement pour les infractions mineures et d'améliorer les conditions des prisons dans tout l'hémisphère. Ainsi, selon le dernier rapport sur la mise en oeuvre et le suivi des Sommets, le Costa Rica a amélioré les conditions de ses prisons en doublant la capacité de 1998 à 2002 et en créant 3 000 espaces pour les détenus au cours de cette même période. Le Costa Rica a aussi remanié ses prisons pour que les conditions de vie y soient plus humaines. Il a signé un contrat pour la construction d'un centre de détention haute sécurité à Pococí qui comptera 1 200 cellules.

Malgré ces progrès, le système judiciaire présente encore de graves lacunes. Par exemple, la pénurie de juges accroît la charge de travail de façon disproportionnée, les décisions sont imprévisibles, le système est corrompu, les procédures des tribunaux s'étendent à n'en plus finir, il y a manque d'impartialité, les ressources sont insuffisantes, de même que la formation. Selon la Commission des juristes andins, cette situation cause une surpopulation des prisons, puisque 58,2 p. cent des détenus de la région andine attendent la détermination de leur peine.

Pour qu'une société démocratique demeure stable, il lui faut un système judiciaire indépendant. C'est pourquoi le Sommet des Amériques a conclu qu'il fallait trouver des mesures visant à ce que les juges soient sélectionnés d'une manière transparente, à ce qu'on leur assure leur nomination, à ce qu'on établisse des normes d'éthique et des systèmes de responsabilisation appropriés. Mais la réforme des systèmes judiciaires est complexe et, pour être efficace, elle doit s'appliquer à long terme avec des mesures coordonnées adéquatement financées et avoir l'appui des politiciens. Bien que ces nations aient fait beaucoup d'efforts pour renforcer l'indépendance de leurs magistratures, elles souffrent encore d'une corruption et d'une impunité généralisées.

Selon Latinbarometer, le niveau de confiance envers la magistrature n'est pas encourageant. Entre 1996 et 2003, la confiance a chuté de 13 p. cent. En 1996, 33 p. cent des citoyens ont affirmé faire « légèrement » confiance à la magistrature, alors qu'en 2003, 20 p. cent seulement des 18 000 répondants étaient de la même opinion.

Pour combattre les activités illicites transnationales, il est crucial d'obtenir la coopération des dirigeants des plus hauts échelons. C'est pourquoi la Quatrième Réunion des ministres de la Justice des Amériques (REMJA-IV), tenue du 10 au 13 mars 2002 à Trinité-et-Tobago, a servi de mécanisme de coopération judiciaire entre

les États membres. On y a exhorté les gouvernements à ratifier les traités d'entraide juridique. On y a aussi fait de bons progrès à l'élaboration d'un plan de coopération judiciaire et juridique entre les nations de l'hémisphère visant à lutter contre différentes formes de crime organisé transnational. Afin d'accroître davantage la coopération dans ce domaine, l'OEA a établi un réseau Internet d'échange d'information entre les cadres chargés de présenter des recommandations sur l'extradition et sur l'aide juridique réciproque afin de faciliter la communication directe et de définir les problèmes communs qui empêchent de traiter des causes et des questions qu'il faudrait examiner et régler collectivement. Les travaux en matière de lutte contre le cybercrime et de modes alternatifs de règlement des conflits ont aussi bien progressé. À la suite de cette réunion, et pour préparer la Cinquième Réunion des ministres de la Justice des Amériques (REMJA-V), qui se tiendra en 2004, on a organisé les réunions suivantes en 2003 : celle des Autorités centrales et autres experts

POPULATION PÉNALE SANS SENTENCE

Source: CEJA 2003, Centro Internacional de Estudios de Cárceles

	TALX D'INTERNÉS PAR 100.000 HABITANTS	% SANS SENTENCE	TALX D'OCCUPATION (PAR CAPACITÉ)	ANNÉE
Argentin	111	57,00%	145,99%	2000
Bolivie	67	75,08%	111,01%	2002
Brésil	137	33,70%	132,02%	2002
Chili	215	40,40%	140,65%	2002
Colombie	130	43,68%	125,33%	2002
Costa Rica	110	30,00%	71,19%	2000
Équateur	60	69,90%	112,96%	2002
Rép. Du Salvador	164	48,97%	167,48%	2002
Guatemala	61	56,50%	111,67%	2001
Haïti	51	83,50%	207,60%	1999
Honduras	175	78,50%	219,71%	2002
Mexique	156	41,20%	127,76%	2000
Nicaragua	138	30,80%	149,83%	2002
Panama	359	55,30%	148,14%	2002
Paraguay	75	92,70%	151,00%	1999
Pérou	105	67,20%	141,03%	2002
Rép. Dominicaine	209	82,00%	200,56%	2001
Uruguay	168	72,50%	166,24%	2002

Ces réformes visent à assurer l'application régulière de la loi, à renforcer l'impartialité des juges, à garantir le droit à la défense et la présomption d'innocence ainsi que l'application de procédures verbales.

en entraide juridique sur des questions pénales, celle du Groupe d'experts gouvernementaux sur le crime informatique, et celle des autorités pénales et des politiques relatives aux prisons.

Le JSCA a aussi fourni aux nations un modèle de collecte des données statistiques sur les systèmes judiciaires. Il a publié un guide intitulé *Cifrar y decifrar: Manual para generar, recopilar, difundir y homologar estadísticas e indicadores judiciales* [Codage et décodage : Guide pour la production, la collection, la dissémination et l'harmonisation des données statistiques et de référence dans le domaine judiciaire].

Le JSCA s'est aussi penché sur le suivi et l'évaluation des réformes de la procédure pénale menées dans plusieurs pays d'Amérique latine, y compris les cas récents



de la République dominicaine, du Mexique, de la Colombie et du Pérou. Ces réformes visent à assurer l'application régulière de la loi, à renforcer l'impartialité des juges, à garantir le droit à la défense et la présomption d'innocence ainsi que l'application de procédures verbales. Elles visent aussi à accroître l'efficacité des poursuites au criminel, à centraliser les enquêtes pénales dans les bureaux des procureurs publics et à les outiller de façon à ce qu'ils puissent dûment accomplir leur charge de travail. Au cours des trois dernières années, le JSCA a évalué la mise en oeuvre de réformes menées dans 10 des pays de la région. Il a aussi élaboré des méthodologies et des activités visant à surmonter les obstacles entravant la mise en oeuvre de ces réformes.

Le crime organisé transnational prend de nouvelles formes : le blanchiment d'argent et le cybercrime. Le Cybercrime étend ses menaces bien au-delà des frontières nationales. Il exige donc une coopération internationale. Il se compose de divers crimes, comme l'utilisation d'ordinateurs et de réseaux d'information pour détruire des données ou pour y accéder de manière illicite, pour disséminer des virus, pour commettre de la fraude financière, pour distribuer de la pornographie infantile et juvénile ou pour faciliter les activités terroristes. Les ministres de la Justice des Amériques ont créé un groupe d'experts intergouvernementaux chargé de plusieurs tâches, dont la préparation d'une synthèse sur ce type de crime et sur les lois, les politiques et les pratiques internes en matière de cybercrime. Quant au blanchiment d'ar-

PROGRÈS

Au Troisième Sommet des Amériques, les dirigeants ont réitéré l'importance du Centre d'études de la justice dans les Amériques (CEJA), fondé en 1999 à Santiago (Chili), comme mécanisme permettant de renforcer la magistrature et d'appuyer les processus de réforme sur la justice dans les États membres en facilitant l'échange d'information et la formation du personnel. En 2001, le JSCA a lancé un projet de suivi visant à mener une étude comparative des systèmes juridiques des Amériques. Le JSCA a aussi créé un registre des modes alternatifs de règlement des conflits (MARC), à la suite d'une recommandation de la REMJA-IV, afin de concentrer au niveau interaméricain l'information qui y a trait ainsi que les programmes qui s'y rapportent dans l'hémisphère. De plus, grâce au financement de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et de la Banque interaméricaine de développement (BID), le Centre élabore, depuis 2001, un projet visant à améliorer la qualité de l'information sur les systèmes juridiques et à créer un système complet de collecte et de traitement des données permettant d'établir des statistiques et de produire des indicateurs dans le domaine judiciaire. En 2002, les États-Unis ont investi plus de 34,3 millions \$US pour appuyer la lutte pour la justice et contre la corruption en Amérique latine et dans les Caraïbes.

gent, on travaille actuellement, de concert avec la CICAD, à l'élaboration d'une législation type prévoyant le gel des actifs liés au terrorisme ainsi que le classement et le traitement des cas de corruption impliquant des responsables étrangers.

DÉFIS

Les systèmes juridiques de la région font face à plusieurs problèmes communs : l'administration lente de la justice, des échéanciers surchargés, l'absence de technologies modernes pour administrer la justice et des procédures juridiques inadéquates et désuètes. Ces facteurs affaiblissent considérablement la confiance envers tous les secteurs de l'État et envers le système. Dans les domaines de l'extradition et de l'entraide

juridique internationale, il faut resserrer la coopération entre les États en appliquant efficacement des ententes multilatérales et bilatérales afin d'éliminer l'impunité menant au crime. Les lois et les dispositions internationales de coopération judiciaire ne sont pas appliquées avec sévérité, ce qui avantage directement le crime organisé national et transnational. Face à cette réalité, les nations ont décidé d'affronter ces défis et de renforcer leurs systèmes judiciaires afin d'améliorer la démocratie et le bien-être dans l'hémisphère.

Combattre le problème de la drogue

→ MANDATS

La nature complexe et transnationale du problème mondial de la drogue fait en sorte que les pays doivent adopter une approche complète et équilibrée. En effet, la coopération internationale dans un cadre de responsabilité partagée constitue le seul mécanisme viable et efficace pour remédier à un tel problème. Lors du Sommet des Amériques tenu à Québec, les chefs d'État et de gouvernement ont souligné et fait l'éloge du travail de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) dans le cadre de sa première évaluation (1999-2000), conformément au Mécanisme multilatéral d'évaluation (MME). Ce mécanisme, qui évalue le progrès dans la lutte antidrogue, découle d'un mandat établi lors du Deuxième Sommet des Amériques qui a eu lieu à Santiago, Chili en 1998. Dans le cadre de ce mécanisme, il faut procéder à tous les deux ans à une évaluation complète de chaque pays et de l'hémisphère entier. Le processus d'évaluation donne lieu à des recommandations qui doivent être mises en oeuvre par les États membres, et un suivi pour assurer la conformité à ces recommandations a lieu un an après chaque évaluation. Les gouvernements ont également réaffirmé leur engagement envers la Stratégie antidrogue dans l'hémisphère et ont recommandé d'accroître la collaboration entre la CICAD et les institutions multilatérales de développement afin de créer de nouvelles ressources dans la lutte antidrogue. De plus, ils ont travaillé à l'établissement de stratégies concertées, contemporaines et globales pour s'attaquer à la question des coûts sociaux, humains et économiques liés au problème de la drogue dans les Amériques.

Les gouvernements ont travaillé à l'établissement de stratégies concertées, contemporaines et globales pour s'attaquer à la question des coûts sociaux, humains et économiques liés au problème de la drogue dans les Amériques.

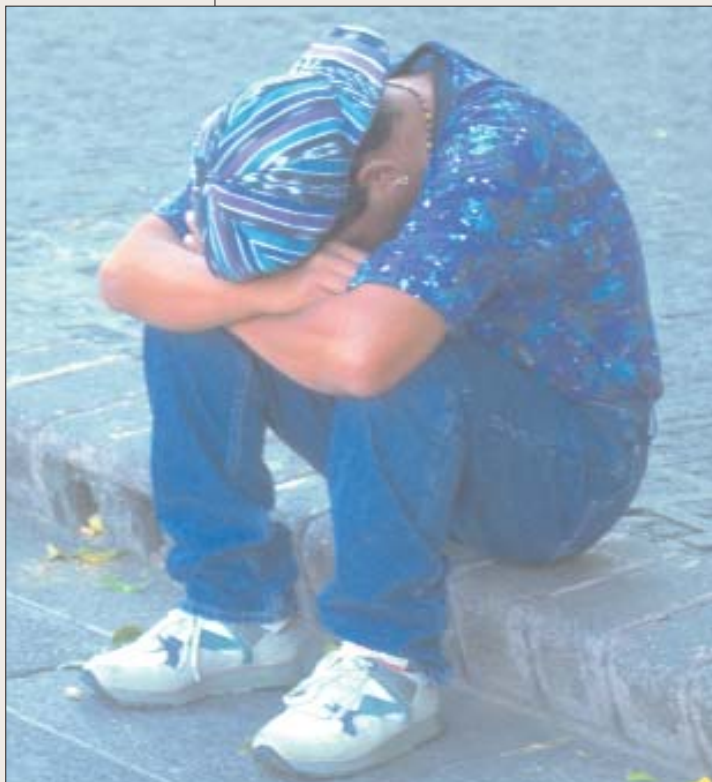
Au cours de la période d'évaluation de 2001-2002, 21 des 34 États membres ont mis sur pied ou renforcé les postes d'observation nationaux de la drogue grâce à des efforts concertés à l'échelle internationale

Le MME évalue quatre aspects fondamentaux : le renforcement des institutions (les plans et stratégies nationaux anti-drogue), la réduction de la demande, la réduction de l'offre (la culture des drogues, le développement alternatif et le contrôle de produits pharmaceutiques et de substances chimiques) et les mesures de contrôle (le trafic illicite des drogues, le trafic illicite des armes à feu, des munitions, des explosifs et d'autres matériaux liés au blanchiment des avoirs). À la suite des recommandations du MME, la CICAD concentre actuellement ses efforts sur la priorité suivante : améliorer le rendement en ce qui a trait à la réduction de la demande et à l'établissement de statistiques de base. En avril 2003, le président de la CICAD – le procureur général du Mexique – a annoncé l'approbation de 14 projets totalisant un million de dollars pour aider les pays à se conformer aux recommandations du MME.

Des progrès ont été réalisés dans quelques secteurs, en particulier le renforcement des institutions et l'établissement d'un cadre législatif mixte international. Par exemple, les conventions internationales, telles que la Convention interaméricaine

contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes et la Convention inter-américaine sur l'assistance mutuelle pour la criminalité ont été ratifiées par un certain nombre de pays de l'hémisphère. De plus, la quasi-totalité des États membres ont élaboré des plans nationaux et ont créé ou renforcé leurs autorités centrales de coordination. Au cours de la période d'évaluation de 2001-2002, 21 des 34 États membres ont mis sur pied ou renforcé les postes d'observation nationaux de la drogue grâce à des efforts concertés à l'échelle internationale, ce qui constitue un progrès important. Cependant, ces postes d'observation sont confrontés à des problèmes tels que le manque de ressources financières, professionnelles et techniques, la formation inadéquate relativement à la compilation de données et l'absence de méthodologies uniformes pour la collecte de données destinées à l'analyse des tendances.

Un des obstacles que doit surmonter les pays de l'hémisphère est l'ignorance quant à la quantité de drogues illicites consommées. Les États membres ont déployé beaucoup d'efforts en ce sens : 24 et 22 États utilisent maintenant respectivement le Système interaméricain de données uniformes sur la consommation des drogues (SIDUC) et le Système statistique uniforme sur le contrôle de l'offre (CICDAT). Établi en 1992, le CICDAT publie des résumés statistiques annuels depuis 1994. Le SIDUC a entrepris ses activités en 1996 en effectuant des sondages sur la consommation de drogues auprès des patients dans les salles d'urgence et les centres de désintoxication. En 2001 il a procédé à des sondages auprès des étudiants. Le CICAD élabore aussi une méthodologie qui permettra aux États membres d'estimer et de quantifier le coût humain, social et économique associé aux problèmes de la drogue dans leur pays. À l'aide de données précises sur l'incidence économique de la drogue dans leur société, ces pays seront mieux à même de prendre des décisions sur l'attribution de ressources publiques limitées fondées sur de meilleures données.



RÉDUIRE LA DEMANDE

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) estime que 200 millions de personnes dans le monde consomment des drogues illicites. Diverses études montrent que l'utilisation la plus répandue dans l'hémisphère est celle des drogues illicites, de l'alcool et du tabac. Les drogues illicites les plus en demande demeurent la marijuana et les produits dérivés du chlorhydrate de cocaïne, alors que les nouvelles tendances comprennent les prétendues drogues synthétiques telles que l'ecstasy, les kétamines et les méthamphétamines. Il existe aussi des éléments de preuve qui attestent de l'utilisation illicite de drogues par injection, une situation qui augmente le risque de contracter des infections telles que le VIH/sida. De plus, on a élaboré des stratégies nationales et mis sur pied des programmes nationaux de prévention à l'intention de groupes cibles tels que les étudiants, les enfants de la rue et les détenus. Il faudrait également mentionner le programme des écoles d'infirmières, qui vise à prévenir l'utilisation et l'abus des drogues, à améliorer l'intégration sociale et à promouvoir la santé en Amérique latine et dans les Caraïbes.

RÉDUIRE L'OFFRE

Selon le dernier rapport de l'hémisphère du MME, on constate une diminution de la culture illicite de cocaier par rapport à la période précédente, soit à la suite de la mise en œuvre de stratégies intégrées visant l'élimination et le développement alternatif. Parallèlement, les efforts visant à éliminer la culture illicite de cocaier en Bolivie et au Pérou deviennent de plus en plus difficiles en raison de manifestations importantes organisées par des membres de la population agricole. La CICAD se charge de diverses questions liées à la surveillance et au respect des lois contre le trafic de la drogue, y compris des projets de coopération maritime antidrogue, le contrôle de substances chimiques et de produits pharmaceutiques, l'établissement de l'École régionale de renseignement antidrogue de la Communauté andine, un programme d'aide technique pour la mise en œuvre de programmes de

PROGRÈS

Avec l'aide technique du Réseau international pour l'amélioration de la banane et de la banane plantain et l'appui du sous-ministère du développement alternatif de Bolivie, la CICAD réalise un projet portant sur la remise en état et la modernisation à Alto Beni de la production de bananes biologiques destinées aux marchés d'exporta-

tion. On s'attend à ce que ce projet donne lieu à la remise en état, à la modernisation et à l'amélioration des plantations de bananes à Alto Beni sur une période de deux ans (2002-2004), ce qui entraînera une hausse du revenu et de l'emploi pour plus de 500 familles productrices des Yungas et dissuadera la culture illégale de cocaier.

sécurité portuaire dans les États membres, un projet pilote qui traite du concept des services de police communautaires et des programmes qui visent à renforcer la capacité antidrogue des services de police et des douanes.

Le **développement alternatif** a fait de grands progrès dans les principaux pays producteurs et est devenu un outil important dans la lutte contre la culture illicite. En réponse à la demande de drogues, et compte tenu de la pauvreté, du chômage, du manque de formation, des difficultés du marché et de la pression exercée par le crime organisé, plusieurs résidents ruraux recourent à la culture illicite. La CICAD élabore et met en œuvre des programmes de développement dans les régions sujettes à la culture illicite, de même que dans les secteurs potentiellement propices à une telle culture et/ou qui sont des exportateurs nets de main d'œuvre. Ces programmes donnent lieu à des activités qui favorisent l'économie et l'infrastructure juridiques et qui diminuent la possibilité que la culture illicite ne s'étende à des zones adjacentes.

LE BLANCHIMENT DES AVOIRS

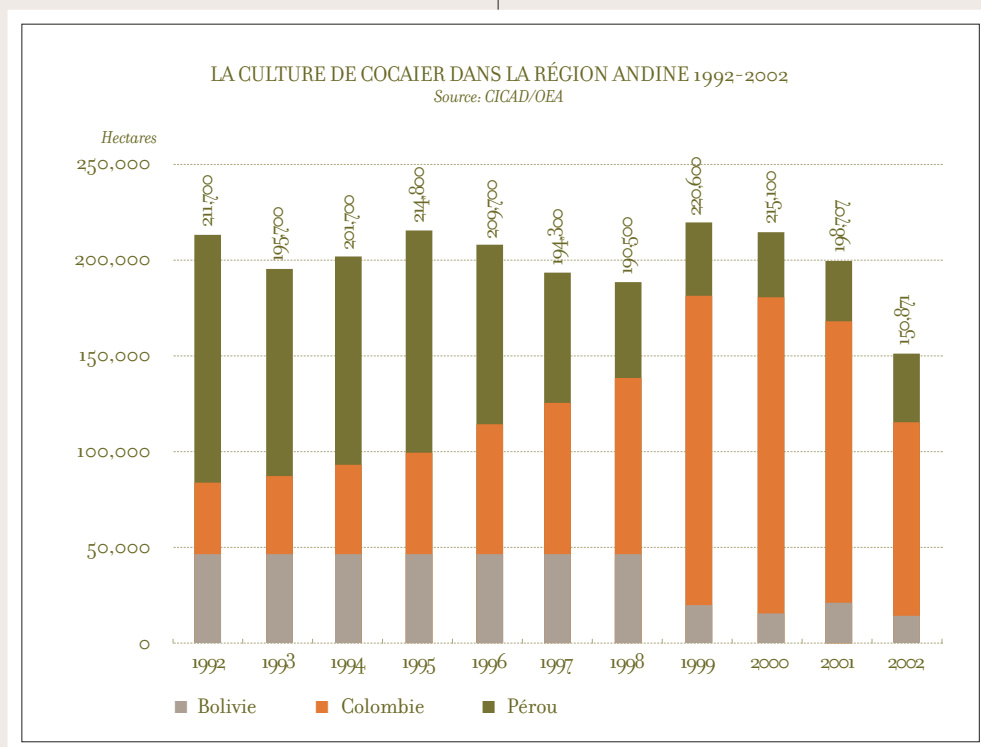
L'unité d'anti-blanchiment de la CICAD se concentre sur la création de services de renseignement financier. Elle a reçu un soutien financier de la Banque interaméricaine de développement. Les services de renseignement financier sont chargés d'analyser les opérations financières pour mettre à jour des activités de blanchiment des avoirs. De plus, un groupe d'experts en matière de

blanchiment d'argent a été mis sur pied. Il travaille actuellement à l'élaboration d'une législation pénale pour lutter contre le financement du terrorisme, d'un modèle législatif pour la saisie de biens liés au terrorisme et de typologies et d'études de cas portant sur la corruption qui existent parmi les fonctionnaires étrangers.

PROGRÈS ET DÉFIS

L'aperçu hémisphérique montre que des progrès ont été accomplis dans un certain nombre de secteurs, y compris l'élaboration de plans nationaux contre la drogue, la capacité des pays à déterminer la quantité de terres qui font l'objet de culture illicite et l'adoption de mesures contre le blanchiment d'argent. Malgré tout, étant donné que le problème de drogue constitue une menace sous-jacente en constante évolution, il mérite une attention particulière. Depuis le Sommet de Québec, la CICAD a révisé, renforcé et étendu le MME. Elle a d'ailleurs présenté son premier rapport d'étape le 30 janvier 2002. Selon les conclusions du rapport, les pays des Amériques ont réalisé des « progrès importants » dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la première étape du processus d'évalua-

tion, mais que des obstacles sont apparus dans certains cas en raison d'un manque de ressources financières et techniques. En janvier 2003, les résultats de la deuxième étape complète d'évaluations ont été publiés, qui portaient sur la période 2001-2002. Il a été déterminé que l'absence de registres et de contrôles statistiques dans plusieurs pays rendait impossible l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre des politiques adoptées. Les travaux en ce sens ont donc été accélérés. Malgré les nombreux efforts déployés par les pays pour maîtriser le fléau de la drogue, il reste que son utilisation est à la hausse. De plus, les groupes engagés dans le trafic de la drogue étendent leurs réseaux de contrebande d'armes et peaufinent leurs méthodes de blanchiment des avoirs. Les mesures prises pour interdire et éliminer ces activités ont échoué. Des obstacles importants tels que l'absence de systèmes de tarif préférentiel pour les programmes de développement alternatif, les niveaux élevés de corruption et les diverses activités de crime organisé transnational ont été difficiles à surmonter. C'est pourquoi l'efficacité d'une stratégie antidroque dans l'hémisphère reposera sur la coopération internationale dans un cadre de responsabilité partagée.



Prévention de la Violence

→ MANDATS

Dans le but de remplacer la culture de la violence par une culture de paix, le processus des Sommets des Amériques a donné préséance à la prévention de la violence. Dans le Plan d'action de Québec, les dirigeants ont reconnu que la violence et la délinquance représentent de sérieux obstacles à la coexistence sociale et au développement démocratique et socio-économique de l'hémisphère. En plus de faire du tort aux gens, les taux importants de délinquance et de violence dans la région ont un effet néfaste sur le potentiel de développement des sociétés des Amériques.

Les pays de l'hémisphère ont été victimes de diverses formes de violence, y compris la violence familiale, la violence politique, les actes criminels courants, la violence liée à la drogue, la violence chez les jeunes, la violence sexuelle, la violence en milieu de travail et la violence intra-familiale, entre autres. Selon les chiffres avancés par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'impact de la violence dans la région soulève de l'inquiétude : près de 120 000 personnes sont assassinées chaque année dans les Amériques, 55 000 se suicident, 125 000 meurent suite aux blessures subies dans des accidents de la route et entre 20 et 60 p. cent des femmes sont victimes de violence intra-familiale. Les statistiques de l'OPS montrent aussi que les pays affichant le plus grand taux d'homicides par 100 000 résidents sont la Colombie (65), le Honduras (55), le Guatemala (50), le Salvador (45), la Jamaïque (44) et le Venezuela (35).

Afin de réduire ces taux élevés de violence, la Coalition interaméricaine pour la prévention de la violence a été établie le 23 juin 2000. Elle compte parmi ses membres l'Organisation des États Américains (OEA), la Banque interaméricaine de développement, l'OPS, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Banque mondiale, les Centers for Disease Control and Prevention

des États-Unis et l'Agence américaine pour le développement international (USAID). La Coalition se veut un catalyseur dans le domaine de la prévention de la violence dans les Amériques par l'entremise de la prévention, de la recherche, de l'éducation et de la formation du capital humain. Dans un effort analogue, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié en 2002 le Rapport mondial sur la violence et la santé. Ce rapport présentait neuf recommandations relatives à la prévention de la violence et invitait les pays à étudier et à mettre en œuvre ces recommandations compte tenu des conditions qui existaient dans chaque pays.

Dans le même ordre d'idées, et dans le cadre de la Mission civile internationale conjointe de l'OEA/ONU en Haïti, le Programme spécial pour la promotion du dialogue et de la résolution du conflit de l'Unité pour la promotion de la démocratie de l'OEA a mis sur pied un programme de formation pour la résolution de conflits destiné au corps



PROGRÈS

Parmi les initiatives nationales visant la réduction des taux élevés de la violence, on peut souligner les efforts déployés au Salvador, où un plan interinstitutionnel visant les enfants et les jeunes a été élaboré par suite de l'augmentation inquiétante du nombre de gangs de jeunes. (Selon l'OMS, quelque 30 000 jeunes participent à des activités de gang au Salvador et au Honduras.) Dans la période comprise entre juin 2002 et juin 2003, le Secrétariat aux relations communautaires a parrainé 41 réunions consultatives auprès des citoyens et plus de 1 000 visites aux quartiers dans le but de mieux comprendre les principaux problèmes qui touchent la communauté et qui réclament l'attention de plus de 428 communautés au niveau national.

La participation de la société civile et d'autres secteurs sociaux à cette lutte est aussi primordiale. Bien qu'il reste beaucoup de travail à accomplir, il faut souligner l'intérêt toujours croissant que témoignent les gouvernements, les organisations internationales et les collectivités à l'égard de l'établissement de programmes de prévention.

policier national d'Haïti afin de prévenir un déclenchement de la violence dans ce pays. Le programme vise à améliorer les relations entre les corps policiers et la communauté. De plus, un projet pilote en matière de médiation a été entrepris auprès des autorités judiciaires de l'Artibonite, et des représentants d'organisations non gouvernementales ont participé à une formation axée sur les méthodes alternatives de résolution de conflit.

DÉFIS

Les taux élevés de criminalité dans les Amériques sont sources d'inquiétude, car la violence touche l'investissement à l'étranger, nuit au développement et à la croissance économiques et mine la confiance des citoyens en leurs systèmes politiques et juri-

diques. On peut prévenir la violence grâce à des décisions politiques, au renforcement des systèmes de surveillance, à la formation des corps policiers et à l'élaboration de programmes éducatifs axés sur les problèmes concrets de chaque pays. De l'information et des statistiques à jour sont essentielles afin de réduire les taux élevés de violence pour et concevoir de nouvelles initiatives et entreprendre le suivi et l'évaluation qui s'imposent. La participation de la société civile et d'autres secteurs sociaux à cette lutte est aussi primordiale. Bien qu'il reste beaucoup de travail à accomplir, il faut souligner l'intérêt toujours croissant que témoignent les gouvernements, les organisations internationales et les collectivités à l'égard de l'établissement de programmes de prévention.



4. La sécurité dans l'hémisphère

→ MANDATS

On a approuvé, au Troisième Sommet des Amériques, un ensemble de mandats liés à la sécurité dans l'hémisphère, notamment de : organiser une Conférence spéciale sur la sécurité afin de mettre au point des approches communes à la sécurité internationale; poursuivre les activités liées à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends; appuyer les efforts des petits États insulaires aux préoccupations particulières en matière de sécurité; améliorer la transparence et l'imputabilité des institutions responsables de la défense et de la sécurité; poursuivre la promotion d'une plus grande confiance et sécurité dans l'hémisphère grâce à des mesures visant à accroître la confiance et à améliorer la sécurité; inciter les pays à ratifier la Convention d'Ottawa concernant les mines antipersonnel, la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques et la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes; appuyer les efforts de l'OEA en vue de réaliser l'objectif de la transformation de l'hémisphère occidental en une zone d'interdiction complète de mines antipersonnel; convoier une rencontre d'experts sur les mesures visant à accroître la confiance et à améliorer la sécurité; promouvoir le soutien financier du Fonds pour la paix de l'OEA et appuyer le travail de préparation en vue de la Cinquième Rencontre des ministres de la Défense des Amériques.

La sécurité dans l'hémisphère continue à désigner un concept en grande partie général, à mesure que la définition s'élargit et que les gouvernements nationaux et les regroupements régionaux s'intéressent à différentes questions de sécurité. Aujourd'hui, la région est aux prises avec des menaces liées à des conditions et à des problèmes existants et à de nouveaux facteurs. Parmi ceux-ci, citons le trafic de drogue, d'armes et de petites armes à feu, le blanchi-

ment d'argent et le crime organisé transnational et les différends frontaliers vieux d'un siècle, le terrorisme, les groupes d'insurgés, la pauvreté et l'exclusion sociale. En effet, avec l'instabilité et l'agitation civile qui marquent divers pays de la région, les désastres naturels qui s'abattent sur d'autres et les difficultés économiques à la hausse, la notion de sécurité englobe maintenant des éléments sociaux, économiques, politiques et même militaires.

PLAN D'ACTION DE QUÉBEC :
AVANCEMENT DES MANDATS TOUCHANT LA SÉCURITÉ DANS L'HÉMISPHERE

MANDAT

MESURE PRISE

Tenir la Conférence spéciale sur la sécurité

La Conférence spéciale sur la sécurité a eu lieu à Mexico, au Mexique (27 et 28 octobre 2003) – les gouvernements ont adopté la Déclaration sur la Conférence spéciale sur la sécurité (<http://www.oas.org/csh/french/default.asp>)

Appuyer les efforts des petits États insulaires aux préoccupations particulières en matière de sécurité

L'Assemblée générale de l'OEA à Bridgetown, la Barbade (2002). Le thème de l'assemblée était l'approche multidimensionnelle à la sécurité dans l'hémisphère : Déclaration de Bridgetown

Une rencontre de haut niveau sur les préoccupations particulières en matière de sécurité des petits États insulaires a eu lieu à Saint-Vincent-et-les Grenadines, du 8 au 10 janvier 2003. Les gouvernements ont ratifié ce qui suit : la Déclaration de Kingston sur la sécurité des petits États insulaires, la gestion de la sécurité pour les petits États insulaires et les mesures visant à accroître la confiance et à améliorer la sécurité afin d'améliorer la sécurité des petits États insulaires. (<http://www.oas.org/csh/spanish/peizreun.asp>)

Convoquer une rencontre d'experts comme suivi des conférences régionales de Santiago et de Salvador sur les mesures visant à accroître la confiance et à améliorer la sécurité

La Rencontre d'experts sur les mesures visant à accroître la confiance et à améliorer la sécurité a eu lieu à Miami, en Floride (du 2 au 4 février 2003). Les pays ont adopté le Miami Consensus and an Illustrative List on Confidence and Security-Building Measures (<http://int.csh.oas.org/spanish/mfcre.asp>)

Favoriser et envisager l'adoption et la ratification de conventions internationales

Huit autres pays ont ratifié la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes (Antigua-et-Barbuda, Argentine, Colombie, Costa Rica, Grenade, Guatemala, Paraguay et Venezuela)

Favoriser le soutien financier du Fonds pour la paix de l'OEA

Depuis la création du Fonds pour la paix en 2000, celui-ci a reçu 2 450 000 \$ en contributions financières des États membres et des États observateurs suivants, dont certains ont versé plusieurs contributions : Argentine, Bahamas, Belize, Brésil, Canada, Chypre, Danemark, Guatemala, le Saint-Siège, Honduras, Israël, Italie, Corée, Mexique, Nicaragua, Norvège, Espagne, Suisse, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

Appuyer le travail de préparation à la Cinquième Rencontre des ministres de la Défense des Amériques

La Cinquième Rencontre des ministres de la Défense des Amériques a eu lieu à Santiago, au Chili (du 18-22 novembre 2002) - Déclaration de Santiago (<http://int.csh.oas.org/spanish/docminist.asp>)

De nombreux mandats issus du Sommet et ayant trait à la sécurité dans l'hémisphère font mention de l'organisation de conférences liées aux différents volets de la sécurité. On décrit au tableau ci-dessous les progrès accomplis relativement à quelques-uns des mandats du Sommet.

L'OEA a connu un grand succès dans la transformation de l'hémisphère occidental en une zone d'interdiction de mines antipersonnel. Le Programme antimines de l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) de l'OEA a créé trois activités liées aux travaux antimines : déminage pour raisons humanitaires, destruction des réserves et la sécurité personnelle de la population des pays où l'on retrouve des mines. Le Programme antimines a contribué à déminer un territoire de 1 400 000 mètres carrés en Amérique centrale et de retirer plus de 22 000 mines antipersonnel. De plus, ces derniers mois, ce programme a aidé les démineurs de la police au Pérou à détruire plus de 20 000 mines antipersonnel situées autour des tours électriques.

De plus, ces deux dernières années, 650 000 mines en réserve ont été détruites en Argentine, au Chili, en Équateur, au Honduras, au Nicaragua et au Pérou, grâce à l'aide du Programme antimines de l'OEA et de l'Organisation interaméricaine de défense (OID). Ce programme a aussi contribué à renforcer les mesures visant à rehausser la confiance en facilitant et, du même, en augmentant l'échange d'information concernant les mines en réserve des forces militaires nationales entre les pays et l'OEA. Le Programme antimines

a également permis de renforcer la sécurité des particuliers en sensibilisant les gens à la question des mines, en offrant des services de réadaptation et de formation professionnelle des victimes de mines et en offrant des services de remise en état des terres.

Beaucoup a aussi été accompli dans le domaine du règlement des différends internationaux et du règlement pacifique de disputes territoriales. Depuis le Sommet de Québec, le Secrétariat général aide activement les gouvernements des pays d'Amérique centrale à mettre en œuvre des mesures visant à rehausser la confiance afin de réduire les tensions avec leurs voisins liés à des disputes frontalières ou territoriales qui refont surface. Des missions de vérification civiles de l'OEA se sont rendues à la frontière du Honduras et du Nicaragua à l'été et à l'automne 2001 dans le but de réduire les tensions causées par les allégations, des deux côtés, de concentration de forces militaires à la frontière, les deux pays ne s'entendant pas sur la limite des eaux territoriales dans la mer des Caraïbes. Le Secrétariat de l'OEA aide les gouvernements du Belize et de Guatemala à régler pacifiquement leurs différends territoriaux de longue date, tant grâce à la mise en œuvre de mesures de confiance efficaces qu'au moyen de pourparlers diplomatiques de haut niveau. À l'été de 2003, le Secrétariat a ouvert un bureau régional dans la zone adjacente entre le Belize et le Guatemala afin de vérifier les incidents, de mettre en œuvre des mesures de confiance et d'assurer le respect des droits de la personne des habitants de la région. Le Secrétariat s'est aussi engagé à aider les gouvernements du Salvador et du Honduras à délimiter une bonne fois pour toute leur frontière, cause d'une guerre de courte durée, mais intense que se sont livrés les deux gouvernements en 1969.

Tout le travail décrit ci-dessus est possible grâce aux contributions volontaires des États membres et des États observateurs au Fonds pour la paix : Règlement pacifique des disputes territoriales. Le Fonds a reçu près de 2,5 millions de dollars en contribu-

PROGRÈS

Le 10 décembre 2002, le Costa Rica est devenu le premier pays ayant bénéficié de l'aide dans le cadre du Programme antimines à déclarer avoir complètement éliminé les mines antipersonnel après avoir trouvé et détruit 338 mines et déminé 30 000 mètres carrés de terre. En menant à bien ses travaux de déminage, le Costa Rica s'est conformé à la Convention d'Ottawa bien avant la date d'échéance.

tions volontaires depuis sa création; la plupart des sommes ont été versées à la demande des chefs d'État et de gouvernement au Sommet de Québec.

La réalisation la plus importante en matière de mise en œuvre du Sommet est peut-être la Conférence spéciale sur la sécurité, qui a eu lieu à Mexico les 27 et 28 octobre 2003. La Conférence a marqué un point important de l'évolution de la notion de sécurité dans les Amériques. Les États membres de l'OEA ont convenu, pour la région, d'une nouvelle interprétation de la notion de sécurité fondée sur une approche multidimensionnelle qui englobe les nouvelles menaces, préoccupations et atteintes à la sécurité. Les États membres de l'OEA ont adopté la Déclaration sur la sécurité dans les Amériques, document qui établit les valeurs partagées des pays et les approches communes à la sécurité et qui

Le Costa Rica est le premier pays en Amérique latine à se déclarer libre de mines antipersonnel

Source : Programme antimines de l'UPD/OEA



PROGRÈS

« Notre nouvelle conception de la sécurité dans le Continent américain a une portée multidimensionnelle et comporte les menaces traditionnelles ainsi que les nouvelles menaces, préoccupations et défis qui se posent pour la sécurité des États du Continent américain; elle inclut les priorités de chaque État, contribue à la consolidation de la paix, au développement intégré et à la justice sociale et est basée sur les valeurs démocratiques, le respect, la promotion et la protection des droits de la personne, la solidarité, la coopération et le respect de la souveraineté nationale ».
Déclaration sur la sécurité dans les Amériques, adoptée à Mexico le 28 octobre 2003

décrit les engagements et les mesures de coopération liés à un large éventail d'enjeux. Les pays ont également reconnu l'importance de l'appui institutionnel dans ce domaine et le rôle important de l'OEA vis-à-vis de l'application, de l'évaluation et du suivi de cette déclaration. Le Secrétaire général de l'OEA, Cesar Gaviria, a indiqué que la Conférence renforcera le multilatéralisme comme outil qui contribuera à régler les problèmes de sécurité d'aujourd'hui.

Outre la ratification de la Déclaration sur la Sécurité dans les Amériques, les États membres ont adopté une déclaration concernant la situation en Colombie et ont exprimé leur solidarité à l'égard du gouvernement et du peuple colombien « dans leur

lutte contre le terrorisme et d'autres menaces déstabilisantes, et leur défense des institutions démocratiques. » (Traduction libre) Ils ont aussi adopté une déclaration reconnaissant la contribution importante à la sécurité de l'Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique en Amérique centrale.

L'OEA a démontré qu'elle pouvait efficacement promouvoir la sécurité dans l'hémisphère. Son rôle a évolué au fil des années et elle s'est adaptée en concevant de nouvelles approches aux menaces émergentes à la sécurité. Sa force repose sur l'importance qu'elle accorde au consensus politique, à une position de négociation neutre, aux divers domaines de spécialisations et à la participation de la société civile.

Malgré quelques succès, il reste de nombreux défis à relever. Il faut formuler une stratégie concrète afin de s'attaquer aux nombreuses préoccupations en matière de sécurité, de contrer les menaces et de surmonter les défis des pays de l'hémisphère. De plus, il faut clarifier des points cruciaux, notamment le rôle et la relation institutionnelle de l'Organisation interaméricaine de défense et de l'OEA. Finalement, il faut relancer et renforcer certains traités de sécurité pour l'hémisphère, instruments et mécanismes de coopération à la lumière des nouvelles réalités et concepts dans l'hémisphère, surtout le Traité interaméricain d'assistance réciproque (traité de Rio) et le Traité américain de règlement pacifique (pacte de Bogota).



La lutte contre le terrorisme

» MANDATS

Les Sommets des Amériques ont, à maintes reprises, tenté d'établir des mesures unifiées de lutte contre le terrorisme d'ordre politique et opérationnel. Les Sommets appuient les efforts de lutte contre cette menace à la région, surtout grâce au travail du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE), qui a été créé en 1998 à la suite de l'Engagement de Mar del Plata. Cet instrument a été renforcé afin de promouvoir la coopération dans les pays de l'hémisphère en vue de prévenir, de contrer et d'éliminer toutes les formes de terrorisme dans les Amériques.

Le terrorisme représente l'une des principales menaces à la paix et à la sécurité dans l'hémisphère. L'attentat terroriste du 11 septembre 2001 contre les États-Unis a fait porter plus que jamais l'attention sur les efforts inter-américains de lutte contre ce nouveau fléau. L'attentat du 7 février 2003 contre le Club el Nogal à Bogotá, en Colombie a forcé le gouvernement colombien à lancer une offensive contre cette

menace. À la suite de cet incident récent, le 11 mars 2003, les ministres des Affaires étrangères et les ministres de la Défense de la Bolivie, de l'Équateur, du Pérou, du Venezuela, de la Colombie, du Brésil et du Panama ont, de concert avec des délégués des États-Unis et du Brésil, ratifié la Déclaration de Panama dans le but de renforcer la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et la contrebande d'armes.

La Convention inter-américaine contre le terrorisme est un exemple clair de l'effort collectif consenti en vue de combattre le terrorisme dans la région.

PROGRÈS

Parmi les initiatives mises en œuvre par les pays en vue de renforcer leurs frontières, citons le parrainage conjoint, par les États-Unis, le Mexique et le Canada, de l'Initiative pilote du Processus de Puebla – un programme de formation sur les mesures de contrôle des frontières. Selon le Rapport national sur les Sommets des Amériques du Canada, qui portait sur la période de novembre 2002 à juin 2003, cet exercice a eu lieu dans neuf pays, a mis à contribution 15 formateurs et a fourni de la formation à plus de 400 agents de police frontaliers et agents d'immigration.



La communauté internationale s'est jointe à la lutte contre le terrorisme après l'attentat du 11 septembre 2001, mais la menace plane toujours.

Le CICTE compte actuellement des programmes actifs dans 11 pays de l'hémisphère, a conçu et déployé une base de données électronique et a participé, de concert avec la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), à la création d'ébauches de règlements modèles pour les pays de la région. Le CICTE a aussi participé à un certain nombre de réunions avec le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) et le Comité sur l'antiterrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies. De plus, il a établi un réseau virtuel inter-américain d'experts et de spécialistes, qui permettra aux États membres de partager de l'information et des pratiques exemplaires. Le CICTE concentre aussi ses efforts sur l'amélioration des mesures de sécurité dans les ports. À cette fin, il travaille en collaboration avec le Inter-American Committee on Ports et l'administration maritime américaine en vue de renforcer la sécurité de la circulation inter-américaine des navires et de formuler une stratégie de sécurité commune. Qui plus est, le CICTE a créé des points cibles nationaux qui ont pour but de faciliter la communication et l'échange d'information parmi les experts officiels s'intéressant à la lutte contre le terrorisme.

En janvier 2003 au Salvador, le CICTE a recommandé que les pays adoptent un ensemble de mesures visant à améliorer la sécurité à la frontière, à renforcer les procédures aux douanes et à augmenter la qualité des documents d'identité et de voyage. Parmi d'autres recommandations, citons les contrôles financiers visant à prévenir le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. Le CICTE a aussi joué un rôle global important au sein de la région. Il a, par exemple, été l'hôte au mois d'octobre 2003 d'une rencontre au bureau cen-

tral de l'OEA dans le but d'établir en quoi les organisations régionales et internationales pourraient contribuer aux efforts globaux de lutte contre le terrorisme. La rencontre, qui a été organisée en collaboration avec le Comité sur l'antiterrorisme des Nations Unies, comptait des participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de la Commission européenne et de l'Union africaine, de même que des délégués de plus de 50 organisations internationales.

De plus, la Convention interaméricaine contre le terrorisme est un exemple clair de l'effort collectif consenti en vue de combattre le terrorisme dans la région. On a négocié cette convention en moins de neuf mois, et 33 des 34 pays membres de l'OEA l'ont déjà ratifiée. En un an seulement, elle a obtenu le nombre nécessaire de signatures pour entrer en vigueur en 2003. Cet instrument international engage les États membres de l'OEA à coopérer davantage et à accroître l'échange de renseignements; la convention compte des provisions visant à intensifier les contrôles aux frontières, à confisquer les fonds et autres biens de groupes terroristes, à prendre des mesures contre le financement des activités terroristes, à fournir de l'aide juridique mutuelle et à assurer le respect des droits de la personne. Cette Convention interaméricaine, de même que la résolution 1373 des Nations Unies et les principes contenus dans la Déclaration de Lima sur la prévention du terrorisme, la lutte contre ce fléau et son élimination, constituent un important instrument de lutte contre le terrorisme.

Un des volets fondamentaux de la lutte contre le terrorisme consiste à assurer **le respect des droits de la personne**. En effet, selon la Convention interaméricaine contre le terrorisme, la lutte contre le terrorisme doit être menée « dans le plein respect du droit national et international, des droits de la personne et des libertés démocratiques ». L'OEA, par l'entremise de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme,



a établi les normes minimales pour la protection des droits de la personne dans les cas de terrorisme.

De même, les *délits cybernétiques* sont considérés comme une nouvelle menace. Pour cette raison, le CICTE, la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) et le Groupe d'experts gouvernementaux sur les délits cybernétiques de la Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA) travaillent de concert avec les gouvernements de l'Argentine et des États-Unis afin de formuler une stratégie pour l'hémisphère et de protéger les réseaux de télécommunications et les réseaux informatiques. Leur première étape consistait à organiser une réunion sur les délits cybernétiques à Buenos Aires, en Argentine, les 28 et 29 juillet 2003.

DÉFIS

La communauté internationale s'est jointe à la lutte contre le terrorisme après l'attentat du 11 septembre 2001, mais la menace plane toujours. Les défis principaux ont trait à l'échange efficace d'information qui mènera à des mesures concrètes visant à prévenir les activités terroristes. De plus, il faut offrir de la formation continue et de l'aide technique pour permettre aux fonctionnaires et aux autorités privées de surveiller, de déceler et de contrôler les activités de blanchiment des biens ou d'autres activités ayant pour but de financer les organisations terroristes. Aussi, le CICTE doit continuer d'étendre le réseau interaméricain pour assurer la collecte et la diffusion de données, créer et mettre en œuvre des programmes d'aide technique aux États membres qui en font la demande et concevoir et mettre en œuvre des mécanismes de coopération.

5. Société Civile

→ MANDATS

Les présidents et les premiers ministres des Amériques réunis au Sommet de Québec ont reconnu l'importance de la participation de la société civile à la consolidation de la démocratie. Cette participation constitue l'un des éléments cruciaux de la réussite des politiques de développement. Ils ont fait remarquer que les hommes et les femmes ont le droit de participer, en toute égalité et équité, aux processus décisionnels touchant leur vie et leur bien-être. Ils ont également convenu d'établir des instruments de financement publics et privés destinés à accroître les capacités des organisations de la société civile afin de mettre en évidence les travaux et les contributions de ces organisations et de promouvoir leur obligation de rendre compte.

Dans les mois qui ont précédé le Troisième Sommet des Amériques, l'Organisation des États Américains (OEA) a soutenu un vaste processus de consultation avec des organisations non gouvernementales (ONG), des établissements d'enseignement et d'autres représentants de la société civile. Cette initiative a été coordonnée avec la Corporación Participa du Chili, la Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL) et la Fondation Esquel, dont le siège social se trouve aux États-Unis. Par la suite, les organisations de la société civile ont accru leur participation aux activités des organismes et des entités qui soutiennent le processus des Sommets des Amériques.

Les gouvernements ont élaboré des politiques nationales à cet égard et, avec le soutien de l'OEA, d'autres organisations multilatérales et des banques de développement ont mis en œuvre des stratégies pour renforcer la capacité de la société civile de

contribuer au système interaméricain et au développement politique, économique et social de leurs communautés et de leurs pays respectifs.

La mondialisation a permis de renforcer le dialogue et l'interaction politique entre nos dirigeants et les intervenants de la société civile. Selon une étude de P.J. Simmons (2002) du Carnegie Endowment For International Peace, « une explosion récente des activités des ONG a stimulé les bénévoles de pratiquement tous les pays engagés dans des campagnes visant, notamment, à interdire les mines antipersonnel et à protéger les espèces menacées. Leur présence a permis de transformer des concepts jadis controversés – tels que l'efficacité du micro-crédit, le renforcement de l'autonomie des femmes et le besoin d'assurer un développement environnemental durable – en concepts universellement acceptés. »

Selon une étude récente réalisée par le Centre d'études de la justice dans les Amériques (CEJA) en Argentine, au Chili, en Colombie et au Pérou, intitulée Justice et Société civile, il est clair que la société civile a joué un rôle clé dans la réforme du système judiciaire dans ces pays. Les organisations non gouvernementales « réalisent des études exhaustives, formulent des propositions de réforme et organisent des activités de suivi ».

Dans les Caraïbes, depuis 1993, la société civile joue également un rôle important dans la Cour de justice des Caraïbes en ce qui concerne les affaires liées à la sexospécificité et celles concernant les jeunes, dans la prévention du HIV/sida et dans les affaires économiques et sociales. La participation de la société civile dans cette région a augmenté depuis que la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a signé une déclaration de principes lors de la conférence « Forward Together », qui a eu lieu à Liliendaal, au Guyana, en juillet 2003. La déclaration de principes établit les procédures de consultation entre les représentants de la société civile et les 15 membres de la CARICOM, qui comprend un dialogue entre les chefs de gouvernement et des organisations non gouvernementales. La déclaration de principes met en évidence le besoin d'entretenir des relations constructives, en particulier au sein du Conseil de l'expansion du commerce et du développement économique, du Conseil des finances et de la planification et du Conseil du développement social et humain de la CARICOM. Elle crée également un petit groupe de travail sur la société civile coordonné par le Secrétariat de la CARICOM.

Au Brésil, selon un article de Marcos Kasil, directeur régional de la Fondation W. K. Kellogg, publié dans TercerSector.org, il y a eu une forte augmentation du nombre d'organisations de la société civile « après le retour de la démocratie au pays durant les années 1980 ». Cela a amené plusieurs analystes politiques à considérer la croissance de ce soi-disant troisième secteur comme

PROGRÈS

Les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'hémisphère ont insisté en ces termes sur l'importance de la société civile : « Nous accueillons avec satisfaction et apprécions les contributions de la société civile à notre Plan d'action, incluant celles des associations des chefs d'entreprises et des syndicats. Nous affirmons que l'ouverture et la transparence sont essentielles à la sensibilisation du public et à la légitimité de nos travaux. Nous faisons appel à tous les citoyens des Amériques afin qu'ils contribuent au processus des Sommets. »

« l'élément clé qui, à lui seul, aurait pu assurer l'avenir de la démocratie au Brésil », que l'on définit comme une démocratie abandonnant le principe de la représentation au profit de celui de la participation.

Le gouvernement du Canada a réalisé une enquête d'opinion auprès des organisations de la société civile (OSC) en janvier 2003 en effectuant des visites sur place et en engageant un dialogue électronique avec les OSC et le public. Lors d'une discussion intitulée « Un dialogue sur la politique étrangère du Canada », les participants ont analysé et examiné l'évolution de la politique étrangère du Canada depuis 1995 dans les domaines de la sécurité mondiale et canadienne, de la promotion de la prospérité mondiale et canadienne et de la préservation des valeurs et de la culture. Dans la foulée du dialogue, 38 000 copies du document Un dialogue sur la politique étrangère – Rapport à la population canadienne, qui contenait les réflexions des divers participants, ont été distribuées. Le dialogue a permis d'établir une interaction et une collaboration directes entre le gouvernement et la société civile pour favoriser le développement de la politique étrangère du Canada.

Dans les Amériques, la société civile a contribué à la redéfinition du rôle des organisations internationales et à la restructuration d'un système d'institutions internationales mieux à même de collaborer avec les organisations internationales. Des réunions



Dans les Amériques, la société civile a contribué à la redéfinition du rôle des organisations internationales et à la restructuration d'un système d'institutions internationales mieux à même de collaborer avec les organisations internationales.

PROGRÈS

Pendant la rédaction de la Charte démocratique inter-américaine en 2001, l'OEA a invité les citoyens à transmettre leurs commentaires sur un site Web spécialement conçu à cette fin. Elle a également organisé un forum virtuel pour recueillir les points de vue de plus de 69 organisations de la société civile, forum qui a permis de fournir des données importantes en vue de l'approbation finale de la Charte.

de travail ont eu lieu entre l'OEA, la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque mondiale et les agences de coopération nationales et internationales – telles que l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement – et la société civile pour cerner de nouvelles formes de coopération et d'initiatives conjointes.

L'Organisation des États Américains (OEA) est à l'avant-garde des organisations multilatérales en ce qui concerne la participation de la société civile. En effet, l'OEA lui offre la possibilité de commenter non seulement les résolutions provisoires adoptées dans le cadre de l'Assemblée générale, mais aussi celles adoptées dans le cadre de conférences spécialisées ou du processus d'appro-

Le forum régional « La société civile dans les processus d'intégration hémisphérique dans le cadre du Sommet extraordinaire des Amériques » 24-25 novembre 2003, Mexico



bation des conventions interaméricaines. On rend compte de ces progrès dans les « Lignes directrices sur la participation de la société civile aux activités de l'OEA », qui définissent la manière dont les organisations de la société civile peuvent participer aux activités de l'OEA et à celles de ses organismes politiques, de même qu'à leurs réunions. L'OEA a pris d'importantes mesures en créant une page Web pour la société civile et en l'actualisant pour la rendre plus accessible à tous grâce à une conception qui met clairement en évidence les nombreuses façons dont la société civile peut établir des liens avec l'OEA. L'OEA fait la promotion du registre des ONG; à l'heure actuelle, 78 organisations de la société civile travaillent au sein des organismes politiques et 1 380 au sein des secteurs fonctionnels de l'OEA.

Selon une étude réalisée par Laurie Cole, de la Fondation canadienne pour le Amériques, intitulée « La participation de la société civile dans le système interaméricain : le cas de l'Organisation des États Américains », l'application des lignes directrices susmentionnées « s'est révélée efficace pour légitimer les organisations de la société civile ». Cette publication fait mention de la participation accrue de la société civile dans le système interaméricain, en particulier au sein de l'OEA, et montre qu'il faut du travail supplémentaire pour « établir des relations durables et pour réellement intégrer la société et la tolérance à l'égard de points de vue divergents ».

Dans ce cadre, les organisations de la société civile ont participé à des réunions ministérielles et de haut niveau, de même qu'aux activités des organismes politiques de l'OEA. Lors de l'Assemblée générale de l'OEA tenue en 2003 à Santiago, au Chili, l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) et le Secrétariat au processus des Sommets des Amériques de l'OEA ont aidé la Faculté latino-américaine de sciences sociales (FLACSO), au Chili, et d'autres organisations et réseaux de la société civile à organiser un atelier sur la gouvernance démocratique. Les résultats de l'atelier ont

été présentés lors du dialogue informel tenu entre les organisations de la société civile, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'hémisphère et le Secrétaire général de l'OEA. Lors de cette rencontre en juin 2003, les ministres des Affaires étrangères ont adopté une résolution pour établir un dialogue entre la société civile et les dirigeants de délégation qui fera partie intégrante de l'Assemblée générale. Cette résolution témoigne des efforts déployés par l'OEA pour accroître l'engagement de ces organisations et assurer une plus grande transparence de ses délibérations.

Lors de la Première Rencontre des ministres et des hauts fonctionnaires responsables de la culture, tenue les 12 et 13 juillet à Cartagena, en Colombie, quelque 20 représentants de la société civile et quatre ministres de la Culture ont discuté du Plan d'action de Cartagena, en particulier de la diversité culturelle et d'autres questions relatives à la culture et à l'équité.

L'OEA a également invité des représentants de la société civile à participer à un atelier sur l'éducation, qui a eu lieu en juillet 2003 à Bogotá, en Colombie, deux semaines avant la Troisième réunion des ministres de l'Éducation, tenue à Mexico. Lors de cet atelier, des représentants de réseaux d'éducation, d'associations d'enseignants et de groupes de parents ont approuvé des recommandations à présenter aux ministres de l'Éducation réunis au Mexique.

De manière similaire, l'OEA a invité les organisations de la société civile inscrites auprès de l'Organisation des États Américains à participer à la Deuxième Rencontre des ministres et des hauts fonctionnaires chargés des politiques de décentralisation, de l'administration locale et de la participation citoyenne au niveau municipal dans le continent américain, qui a eu lieu du 24 au 26 septembre 2003 à Mexico. En outre, plusieurs représentants de la société civile ont assisté à la Conférence spéciale sur la Sécurité dans les Amériques, qui a eu lieu les 27 et 28 septembre à Mexico.

La société civile a également participé au suivi des récents traités continentaux visant à combattre la corruption et le terrorisme ainsi qu'à la préparation de l'ébauche de la Déclaration américaine relative aux droits des peuples autochtones.

Lors de la Huitième Rencontre des ministres du Commerce de la ALÉA, qui a eu lieu à Miami les 17 et 18 novembre 2003, les organisations de la société civile ont tenu le Forum sur le commerce et le développement durable dans les Amériques, qui comprenait des discussions informelles et des échanges sur le fond entre la société civile et les délégations gouvernementales présentes. Ce forum complétait et rehaussait le travail accompli relativement à la Zone de libre-échange des Amériques.

PROGRÈS

*Au sein de l'OEA, le **Secrétariat au processus des Sommets des Amériques** a pour tâche de veiller à ce que les organisations de la société civile participent aux activités de l'OEA et à la conception, au suivi et à la mise en œuvre du programme des Sommets. En vue du Sommet extraordinaire des Amériques prévu pour janvier 2004, le Secrétariat au processus des Sommets des Amériques, en collaboration avec le gouvernement du Mexique, la Corporación Participa, l'Association coordonnatrice régionale de recherche économique et sociale (CRIES), le Réseau interaméricain pour la démocratie, les Partenaires des Amériques et USAID, l'Alliance civile, la Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL) et l'Association latino-américaine des organisations de promotion (ALOP) a organisé un forum régional sur la « Société civile dans le processus d'intégration dans le cadre du Sommet extraordinaire des Amériques », qui s'est tenu à Mexico en novembre 2003 – 98 organisations non gouvernementales et scolaires provenant de 20 pays de l'hémisphère y ont participé. L'objectif premier du forum était d'offrir aux représentants des organisations de la société civile visant à promouvoir la paix, le développement économique et social et la gouvernance démocratique la possibilité d'établir un dialogue et de s'entendre, de manière à pouvoir apporter une contribution au Sommet extraordinaire des Amériques et présenter leurs recommandations aux gouvernements au cours de la réunion du Groupe d'examen et de mise en œuvre des Sommets, tenue en décembre.*

L'OEA a fait des progrès considérables en créant une page web pour la société civile et en la renouvelant pour la rendre accessible à tous.

La *Banque mondiale* utilise des mécanismes similaires à ceux de l'OEA pour transmettre de l'information sur ses programmes aux organisations de la société civile. Plus précisément, la communication comprend des réunions pour la consultation et la transmission d'information électronique. En outre, la Banque mondiale publie un bulletin à l'intention de la société civile sur son site Web. La Banque mondiale a mis sur pied un programme de société civile pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui favorise l'élargissement du dialogue entre les gouvernements, les organisations de la société civile et les entreprises privées, tant à l'échelle nationale que locale. Une partie des efforts déployés à cette fin implique notamment de fournir des ressources et des avis d'experts pour créer les alliances et les synergies permettant de relever les défis que représentent l'inclusion et le développement dans cette région.

Depuis sa création, la *Banque interaméricaine de développement (BID)* travaille avec la société civile et les organisations non gouvernementales (ONG) en Amérique latine dans le cadre de projets visant à accroître le bien-être social et économique de la population. Le travail de la BID avec la société civile est accompli à plusieurs niveaux : opérationnel, institutionnel et politique. Par exemple, la BID et ses emprunteurs consultent les ONG et la population cible en vue de la préparation et de la mise en oeuvre de projets. Les ONG et les groupes d'intérêt peuvent examiner et commenter les stratégies et les lignes directrices provisoires concernant les prêts. De plus, la BID utilise des mécanismes qui comprennent des prêts visant à renforcer les capacités institutionnelles des organisations de la société civile (OSC) à l'échelle nationale et locale, encourage le dialogue entre les divers secteurs de la BID et des OSC et, au besoin, leur demande un soutien pour mettre en oeuvre des projets et réaliser des recherches. Par ailleurs, au cours de la dernière année, la BID a déployé beaucoup d'efforts au chapitre des prêts, de la coopération technique, de la diffusion d'information, de la compréhension et de la création d'un

consensus dans cinq domaines importants – gouvernance et développement politique, intégration et développement économique, écologie et développement durable, équité et développement humain et connectivité et développement technologique – par lesquels la BID appuie les mandats du Sommet de Québec. Lors de ce Sommet, la BID a présenté 22 programmes dans ces cinq domaines – les choses se déroulent bien pour la totalité de ceux-ci.

La *Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)* met à contribution les OSC dans le système inter-américain, en particulier dans les domaines du transport, de la migration, du commerce, de l'égalité entre les sexes et de la connectivité. Parmi les contributions de la CEPALC dans tous ces secteurs, citons notamment la préparation de contributions de substance pour les débats intergouvernementaux, un soutien dans les aspects organisationnels et au Secrétariat.

En 1990, l'*Organisation panaméricaine de la santé (OPS)* a amorcé la création d'une coalition de la société civile en réponse aux difficultés éprouvées par les systèmes de santé après les réformes dans le secteur de la santé. Cette coalition, que l'OPS qualifie de partenaires, comprend des réseaux d'ONG, des fondations publiques et le secteur privé.

L'*Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)* consulte la société civile dans le processus d'examen de ses documents stratégiques. Les dernières de ces consultations ont permis d'élaborer le Plan d'action « AGRO 2003-2115 » pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques, qui a été adopté lors de la Deuxième Rencontre ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale, qui a eu lieu au Panama les 11 et 12 novembre 2003.

DÉFIS

Malgré les importants progrès accomplis à cet égard, la participation des organisations de la société civile dans la région continue de se heurter à plusieurs obstacles. D'une part,



il faut continuer à renforcer leurs capacités et leur expertise techniques dans leurs domaines d'intérêt, en mettant au point des mécanismes internes pour la consultation, la responsabilisation et la sélection de dirigeants, de manière à veiller à ce que leurs membres soient vraiment représentés et à ce que leur travail et leurs contributions soient de grande qualité. D'autre part, il faut affecter les ressources pour assurer un contrôle et une mise en œuvre efficaces et soutenus des mandats des Sommets des Amériques. Outre les processus internes, les OSC doivent promouvoir, de façon créative, des outils efficaces d'échange d'information avec les gouvernements à l'échelle nationale et avec les administrations décentralisées. Ce processus profite de l'établissement de réseaux visant à promouvoir les synergies dans le cadre d'initiatives conjointes novatrices qui facilitent la recherche des fonds nécessaires.

Pour créer des possibilités de participation, les gouvernements doivent afficher une volonté politique et fournir les ressources et les mécanismes nécessaires, ce qui facilitera les dialogues. Certains gouvernements ont accompli un excellent travail en créant des points de contact pour favoriser le dialogue avec la société civile, et ce, directement au sein des ministères des Affaires étrangères.

Par ailleurs, les organismes internationaux doivent pouvoir compter sur les ressources humaines et financières qui leur permettront de contribuer à la création d'une collectivité d'organisations de la société civile qui appuie la réflexion et les stratégies sur le développement en vigueur dans les Amériques.

Enfin, les organisations de la société civile sont des partenaires clés des gouvernements en ce qui concerne la mise en œuvre des mandats des Sommets et l'établissement des responsabilités nécessaires. Le processus des Sommets est une initiative entreprise conjointement par les gouvernements et la société civile, et son succès exige un effort concerté de tous les intervenants.

6. Commerce, Investissement et Stabilité Financière

→ MANDATS

Des économies libres et ouvertes, l'accès aux marchés, des mouvements d'investissements soutenus, la formation de capital, la stabilité financière, des politiques publiques appropriées, l'accès à la technologie ainsi que le développement et la formation des ressources humaines sont essentiels pour réduire la pauvreté et les inégalités, élever les niveaux de vie et promouvoir le développement durable. Nous collaborerons avec tous les secteurs de la société civile et avec les organisations internationales pour faire en sorte que les activités économiques contribuent au développement durable de nos sociétés.

DECLARATION DE QUÉBEC

Les dirigeants au Troisième Sommet des Amériques ont chargé les ministres du Commerce de veiller à ce que les négociations entourant l'Accord de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), annoncé au Premier Sommet des Amériques et lancé officiellement en avril 1998 lors du Deuxième Sommet des Amériques, soient conclues d'ici 2005. Les dirigeants se sont prononcés en faveur d'un accord équilibré, global et conforme aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ils ont par ailleurs ajouté qu'il fallait

prendre en compte les différences de taille et de niveaux de développement des pays participants. Une Zone de libre-échange des Amériques, englobant

34 gouvernements démocratiquement élus dans l'hémisphère occidental, représenterait une population de plus de 800 millions de personnes et une production économique de plus de 113 billions \$US. Elle constituerait la

plus grande zone de libre-échange régionale dans le monde et la pierre angulaire du processus des Sommets dans son ensemble.

À cette fin, les dirigeants ont reconnu l'importance de la transparence et de la consultation avec la société civile, de même que le besoin d'obtenir un soutien technique et de renforcer les capacités, afin d'assurer la pleine participation de tous les pays aux négociations. Un site Web de la ZLEA, qui est géré par l'Organisation des États Américains (OEA), à titre de membre du Comité tripartite, a été établi pour soutenir les négociations continues. Le Comité tripartite est constitué de l'OEA, de la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Banque inter-américaine de développement. À la faveur du site Web et de séminaires régionaux périodiques, les représentants de la société civile sont priés de formuler des recommandations aux négociateurs de la ZLEA. Les observations écrites sont examinées par le Comité de la société civile de la ZLEA et



transmises au groupe de négociation compétent aux fins d'analyse. Afin de faciliter les commentaires informés de la société civile, et en réponse au mandat direct émanant des dirigeants, le texte préliminaire de l'Accord de la ZLEA a été publié en anglais, en espagnol, en français et en portugais après la réunion ministérielle de Buenos Aires en avril 2001, et de nouveau après la réunion ministérielle de Quito en novembre 2002. On peut consulter le texte préliminaire sur le site Web officiel de la ZLEA, à <http://www.ftaa-alca.org/>.

Les ministres de la ZLEA responsables du commerce ont rencontré des représentants du monde des affaires et de la société civile à chacune de leurs réunions ministérielles et y ont reçu des recommandations pour les négociations. Bien des gouvernements ont également accru les consultations avec des représentants de leur milieu d'affaires et de la société civile à l'échelle nationale.

Les négociations progressent normalement avec la tenue de réunions continues de délégués commerciaux, qui assistent aux sessions des divers groupes de négociation de la ZLEA et d'autres comités spéciaux sur les lieux des présentes négociations, à Puebla, au Mexique. Dans cette étape finale (de novembre 2002 à janvier 2005), le processus des négociations de la ZLEA est coprésidé par le Brésil et les États-Unis.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LE COMMERCE

Les négociateurs engagés dans le processus de la ZLEA ont reconnu les difficultés qu'éprouvent les économies de petite taille à mettre sur pied des équipes de négociation bien informées et complètes pour représenter leurs intérêts dans les pourparlers sur la ZLEA. Ils ont également reconnu les obstacles que devront surmonter bien des gouvernements dans la mise en œuvre des obligations de la ZLEA après les négociations. Pour faire face à ces préoccupations, les ministres responsables du commerce ont appuyé le Programme de coopération hémisphérique (PCH) de la ZLEA, qui fait partie intégrante du

processus de la ZLEA. Les pays ont convenu de demander un soutien dans le cadre du programme en préparant d'abord des stratégies nationales ou régionales visant à renforcer leurs capacités concernant :

- i) la préparation en vue des négociations,
- ii) la mise en œuvre des engagements commerciaux,
- iii) l'adaptation à l'intégration.

Avec l'approbation du PCH de la ZLEA, et conformément aux nouveaux mandats émanant de l'Assemblée générale de l'OEA à l'appui de cette initiative, l'Unité du commerce de l'OEA a étendu ses activités de renforcement des capacités commerciales dans les Amériques. Ces activités comprennent les principaux domaines d'intervention suivants :

- Soutien apporté à l'élaboration de stratégies de renforcement des capacités commerciales nationales ou sous-régionales
- Programmes de formation pour les représentants gouvernementaux et les dialogues stratégiques avec la société civile. Cela comprend la mise au point de cours de formation dans les sous-régions de l'hémisphère pour assurer un renforcement continu et durable des capacités commerciales
- La promotion de l'établissement de réseaux entre les intervenants dans le milieu de l'enseignement grâce au réseau NetAmericas (à <http://www.netamericas.net/>)
- Programme appuyant les initiatives de modernisation des systèmes de passation des marchés publics
- Programme favorisant la participation des micro-entreprises et des petites et des moyennes entreprises aux appels d'offres publics ainsi qu'à l'accès aux marchés électroniques et aux services techniques en ligne
- Publications, y compris la série d'études réalisées par l'Unité de commerce et des ouvrages théoriques
- Amélioration de la transparence et diffu-

STRUCTURE DES NÉGOCIATIONS DE LA ZLEA

- Ministres responsables du commerce
- Vice-ministres responsables du commerce (Comité des négociations commerciales)

GROUPES DE NÉGOCIATION

- Accès au marché
- Agriculture
- Services
- Investissement
- Marchés publics
- Politique sur la concurrence.
- Droits de propriété intellectuelle
- Subventions et droits compensateurs et antidumping
- Règlement de différends

COMITÉS SPÉCIAUX

- Société civile
- Questions institutionnelles
- Économies de petite taille

Les ministres de la ZLEA responsables du commerce ont rencontré des représentants du monde des affaires et de la société civile à chacune de leurs réunions ministérielles et y ont reçu des recommandations pour les négociations.

sion d'information commerciale à l'aide des technologies de l'information disponibles par le biais du site Web du SICE (Système d'information sur le Commerce extérieur), à <http://www.sice.oas.org/>

DÉFIS À VENIR

Les négociations de la ZLEA englobent des pays aussi grands que le Brésil et les États-Unis et des pays aussi petits que Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie, des économies aussi modernes et diversifiées que celle du Canada ainsi que des pays sans littoral comme la Bolivie et le Paraguay, dont l'économie est tributaire d'une poignée de denrées d'exportation. La diversité des participants témoignent de la très grande ambition de cette entreprise. Les négociations entrent dans leur dernière phase à un moment où l'économie mondiale tourne au ralenti, où des gouvernements démocratiques fragiles dans la région doivent répondre à un nombre croissant d'exigences et où l'on accorde de plus en plus d'importance à la sécurité. Les secteurs vulnérables et non concurrentiels dans toutes les économies subissent des pressions accrues. Comme l'a démontré la

réunion suspendue de l'Organisation mondiale du commerce, à Cancun, au Mexique, en septembre 2003, les pourparlers commerciaux à l'échelle planétaire ont de la difficulté à dégager une solution de compromis dans les domaines du développement, de l'agriculture, de la protection des marchés nationaux, de l'intégration des accords internationaux aux politiques intérieures et des subventions à la production et à l'exportation.

Lors de la VIII^e réunion ministérielle de la ZLEA tenue en novembre 2003 à Miami, les 34 participants se sont entendus pour poursuivre les négociations et s'en tenir à l'échéance convenue de janvier 2005. La prochaine année sera décisive pour les pays en cause. Pourront-ils trouver une solution de compromis et réaliser leur ambitieux objectif? : s'entendre sur une Zone de libre-échange des Amériques qui devrait permettre, comme l'ont souligné les dirigeants au Troisième Sommet des Amériques, « de réduire la pauvreté et les inégalités, d'améliorer les conditions de vie et de promouvoir le développement durable. »

Stabilité économique et financière

→ MANDATS

Les dirigeants ont reconnu l'importance de la stabilité financière et économique ainsi que d'une croissance forte et durable. Il s'agit là de conditions essentielles à respecter pour accélérer le développement et la réduction de la pauvreté et pour veiller à ce que les bienfaits de la mondialisation soient répartis à grande échelle et de manière équitable. Ils ont invité les ministres des Finances à prendre des mesures en faveur de la protection des gens les plus vulnérables et de la prévention des crises, tout en reconnaissant les difficultés particulières que doivent surmonter les petits États.

Pour faire suite à cet engagement, les ministres des Finances ont été chargés d'étudier des moyens de veiller à ce que les institutions financières internatio-

nales et les banques régionales de développement tiennent compte des initiatives des Sommets dans le cadre de leurs politiques de prêt et de leurs programmes



On peut noter un effort renouvelé dans les domaines de la réduction de la pauvreté et la considération des aspects de la bonne gouvernance dans les plans et programmes de la Banque mondiale et des banques de développement régionales.

de soutien technique pour les pays de l'hémisphère.

En tant que membres du Groupe de travail conjoint du Sommet, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes, la Corporation andine de développement et la Banque centraméricaine d'intégration économique rendent compte régulièrement du soutien qu'elles apportent aux pays pour les aider à respecter les mandats des Sommets. En fait, il y a beaucoup de chevauchement entre les programmes existants des banques de développement et les objectifs du Troisième Sommet des Amériques. De nouveaux efforts consacrés à la réduction de la pauvreté et à l'examen des questions de gouvernance sont prévus dans les programmes et plans de la Banque mondiale et des banques régionales de développement.

Outre la supervision des banques multilatérales de développement, les ministres des Finances assurent l'examen des politiques du Fonds monétaire international (FMI) pour accroître le niveau de prévisibilité et de prévention de crises dans les programmes connexes. Au cours de l'exercice 2003, un accord de confirmation de 31,5 milliards\$ pour le Brésil – la plus importante entente dans l'histoire du FMI – a dominé les nouveaux engagements en matière de

prêts que le FMI a pris à l'égard de ses pays membres. Cette entente, des ententes d'envergure pour la Colombie et l'Argentine et le renforcement d'une entente actuelle pour l'Uruguay, ont maintenu les engagements à un niveau élevé pendant l'exercice 2003. (Rapport annuel 2003 du FMI)

D É F I S

Des marchés financiers en rapide évolution et des liens solides établis entre les économies de la région et l'économie mondiale augmentent les possibilités d'accès au capital international. Ces marchés sont toutefois vulnérables aux changements dans les conditions internationales. Bien des pays de la région sont largement tributaires des exportations de produits de base qui sont sujets à des fluctuations de prix. Les politiques de taux de change et la gestion de la banque centrale peuvent aussi radicalement changer les prix relatifs des exportations et des importations et influencer sur les taux d'intérêt. Les changements fréquents dans ces conditions peuvent freiner les investissements commerciaux. La gestion fiscale et monétaire dans la région ne cesse de s'améliorer, et le FMI et les banques multilatérales de développement tentent d'y accroître la stabilité financière. Cependant, l'incertitude des marchés internationaux, les importantes dettes enregistrées dans certains pays et le besoin de répondre à des demandes politiques et économiques demeurent un obstacle.

Responsabilité sociale des entreprises

→ MANDATS

Les entreprises de toutes tailles apportent une importante contribution au développement durable et à l'accès accru aux possibilités d'emploi. Les citoyens et les organisations de la société civile s'attendent également à ce que les entreprises mènent leurs activités d'une manière qui soit conforme à leurs responsabilités sociales et environnementales. Afin de faciliter ce processus, les dirigeants ont exprimé leur soutien envers le travail réalisé par l'Organisation des États Américains et la Banque interaméricaine de développement pour favoriser une prise de conscience à cet égard et pour encourager l'échange d'expériences sur la façon dont les entreprises peuvent élaborer, adopter et mettre en œuvre les principes de bonne conduite, à l'appui de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

EXEMPLES DE RÉUSSITES

L'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) a annoncé un programme pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises dans quatre pays d'Amérique latine; le programme profitera d'un financement à hauteur de 500 000 \$CAN de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Le programme – qui est une initiative de l'AICD élaborée conjointement avec le forum de réseaux régionaux EMPRESA – favorisera la prise de mesures pour le secteur privé au Chili, au Brésil, au Salvador et au Pérou; il cible en particulier les petites et moyennes entreprises. La contribution de l'ACDI s'ajoutera à la subvention récemment approuvée de 1,1 million \$US du Fonds multilatéral d'investissement, de la Banque interaméricaine de développement. L'AICD a également reçu un soutien de la Mission des États-Unis auprès de l'OEA pour la conception d'origine du programme. Les modèles créés dans les quatre pays mentionnés seront étendus au reste de l'Amérique latine et aux Caraïbes. L'AICD de l'OEA a coparrainé une conférence sur la responsabilité sociale des entreprises à Trinité-et-Tobago organisée par la Fondation interaméricaine. La conférence a permis de fournir de l'information sur les domaines liés à la responsabilité sociale des entre-

prises et de former des alliances parmi les institutions intéressées dans les Caraïbes.

La Banque interaméricaine de développement (BID) a tenu deux conférences fort courues, une à Miami et une au Panama, sur la responsabilité sociale des entreprises, la société civile et la compétitivité. Ces conférences ont permis de faire mieux connaître la question et de renforcer les réseaux servant à la promotion de bonnes pratiques de gestion. De grandes entreprises comme IBM, aux États-Unis, et CEMEX, au Mexique, ont partagé leurs expériences relativement à l'intégration de la responsabilité sociale des entreprises à leurs pratiques de gestion de base. La BID a créé un site Web (www.csra-mericas.org) pour présenter les documents des conférences et pour servir d'outil de réseautage complet sur le sujet.

DÉFIS

La responsabilité sociale des entreprises est un concept relativement nouveau pour les entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes. Comme bien des économies de la région connaissent des difficultés, les entreprises s'intéressant aux bonnes pratiques de gestion se voient obligées d'établir en quoi ces pratiques peuvent contribuer à leur rentabilité, favoriser de bonnes relations communautaires et améliorer la perception que les citoyens des Amériques ont du secteur privé.

Ces conférences ont permis de faire mieux connaître la question et de renforcer les réseaux servant à la promotion de bonnes pratiques de gestion.

De grandes entreprises comme IBM, aux États-Unis, et CEMEX, au Mexique, ont partagé leurs expériences relativement à l'intégration de la responsabilité sociale des entreprises à leurs pratiques de gestion de base.